

Conseil municipal

15 octobre 2019

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY, Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Patrice FORGET, Birgit DOMINICI, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX (à compter du point 2), Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Gwenaëlle VELOU, Olivier MOUSTACAS, Olivier GONZALEZ, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédérique VIAL, Olivier BLANCHARD, Marie-Pierre DELAIGUE (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Jacques FRANQUET (*Maire-adjoint*), Bernadette GRELU, Anne-Sophie MARADEIX (Point 1), Olivier LEVASSEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Laurence SEGUY, Stéphanie LE VOGUER, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Procurations :

M. FRANQUET	à	M. SCHNELL
Mme GRELU	à	Mme LABORDE
Mme MARADEIX	à	Mme TRINIAC (<i>point 1</i>)
Mme OJEDA-COLLET	à	M. TURCK
Mme SEGUY	à	Mme NAPOLY
Mme FERNEZ	à	M. BRILLANT

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier GONZALEZ (*Conseiller municipal*)

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2019	3
III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	3
1. Débat d'orientations budgétaires pour la période 2020-2022	3
2. Admission en non valeurs et créances éteintes pour 2019.....	29
3. Annulation partielle admission en non-valeurs et créances éteintes pour 2018.....	29
4. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2013 et suivants	30
5. Avenant n°1 au lot 3 du marché d'assurances	34
6. Garantie d'emprunt au profit de la société Immobilière 3F avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour 14 logements PLS de l'opération Maurice de Hirsch	35
7. Participation de la commune de La Celle Saint-Cloud au jury du Marché global de performance lancé par le Département pour la restructuration du Collège Pasteur	37
8. Définition des prix pour le concours des vitrines de Noël 2019	39
IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE	40
1. Signature des avenants à la convention de Prestation de Service Unique (PSU) des établissements Petite Enfance de la ville suite à l'évolution du barème national de CAF des participations familiales	40
2. Modulation de l'agrément de la crèche familiale	41
3. Tarifs et organisation des classes de découverte des écoles publiques pour l'année 2020	42
V. ANIMATION DE LA VILLE	43
1. Rectificatif du tarif piscine – Forfait mensuel Aquabike.....	43
2. Tarif piscine pour l'accompagnement d'une personne en situation de handicap	44
VI. DECISIONS MUNICIPALES	45
VII. INFORMATIONS DIVERSES.....	46

Monsieur le Maire

Bonsoir à tous. Je vous propose de commencer notre séance du conseil municipal. On a au programme un certain nombre de délibérations, mais on a la présentation du DOB. Chacun sait ce qu'est le DOB, ce sont les orientations budgétaires de la commune qui sont proposées pour les trois années qui viennent.

On va commencer par l'appel.

Madame d'ESTEVE

Bonsoir à tous. Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, présente. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, pouvoir à M. SCHNELL. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, pouvoir à Madame LABORDE. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI, présente. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, pouvoir à Mme TRINIAC. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, absent. Madame OJEDA-COLLET, pouvoir à Monsieur TURCK. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, pouvoir à Madame NAPOLY. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur GONZALES, présent. Madame LE VOGUER, présente. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, pouvoir à M. BRILLANT. Monsieur MICHEL, absent.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci Sylvie. Nous devons élire un ou une secrétaire de séance, y a-t-il des candidats ? Merci Olivier de ce geste spontané et tout à fait méritoire mais qui n'engage pas, il faut le rappeler, à des travaux surhumains, on reste raisonnable. Et ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Merci. Olivier va donc exercer la fonction de secrétaire de séance.

(Olivier GONZALES est élu secrétaire de la séance)

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2019**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**1. Débat d'orientations budgétaires pour la période 2020-2022****Monsieur le Maire**

Le premier point porte donc sur le débat d'orientations budgétaires, je devrais dire qu'il porte sur les orientations budgétaires. Nous allons les présenter un peu à deux voix avec Pierre Soudry.

Je voudrais rappeler un peu, surtout dans une période qui est la fin du mandat municipal, quelques mois avant de futures élections municipales, le sens de ces orientations budgétaires. Clairement, ce n'est pas un programme municipal que l'on développe ici, mais évidemment cela y ressemble un peu, il ne faut pas être dupe, il faut voir les choses en face. C'est un projet collectif de toute une équipe, qui est porté par toute une équipe, j'insiste là-dessus. Il y a un exercice de style qui peut être conduit par quelques-uns : le maire, le premier adjoint, d'autres maires adjoints, mais c'est en fait le travail de toute une équipe (j'aurai l'occasion d'y revenir) sur des sujets fondamentaux comme la qualité de la gestion municipale. Ce n'est pas le résultat du travail d'une, deux ou trois personnes, c'est le fruit d'un travail collectif, et c'est très important de le rappeler.

Nous allons présenter des orientations budgétaires. C'est l'exercice auquel le Code général des Collectivités locales nous invite, en général elles sont pluriannuelles, sur trois ans, c'est-à-dire 2020, 2021, 2022, évidemment un peu plus ou un peu moins, c'est évident. Mais j'insiste sur le terme : ce sont des orientations budgétaires. Pourquoi ? Parce que ces orientations budgétaires, dont nous allons débattre après leur présentation, vont donner lieu à la préparation du budget initial pour l'année suivante, l'exercice 2020. C'est donc le cadrage financier budgétaire, qui va permettre de déterminer l'itinéraire, la voie dans laquelle ce budget va s'engager. Mais lorsque l'on parle d'orientations, évidemment on est au cœur du projet municipal, de l'action municipale. On ne reste pas sur un terrain purement chiffré, on essaie de déterminer des lignes directrices et surtout, ce qui est le plus important, de leur donner du sens et de préciser leur contenu.

Nous allons tout de suite entrer dans ce travail, dans ces orientations budgétaires, que l'on va présenter à deux voix. Pierre va présenter et je commenterai, ou inversement. Le premier slide que l'on va vous présenter est le suivant : les grands enjeux de la période 2020 – 2022. Je pense qu'il y a un certain nombre des éléments, des fragments de ces grands enjeux, de ces orientations qui sont des éléments largement partagés par le conseil municipal. Sur un certain nombre de sujets que nous aurons l'occasion de présenter, nous avons des votes unanimes du Conseil municipal : Cœur de ville est un vote unanime, la médiathèque est un vote unanime, je remercie les groupes du Conseil municipal car nous avons voté à l'unanimité sur la médiathèque, tout le monde ici. C'est donc important car c'est une solidarité locale qui transcende certains clivages, certaines oppositions qui, en démocratie, sont absolument naturelles, bien entendu, et totalement respectables mais qui, néanmoins, peuvent être transcendées lorsque l'intérêt supérieur de la commune l'exige.

Quelques mots sur ces enjeux. Au fond, il me semble qu'il y a plusieurs enjeux, dont trois fondamentaux sur lesquels je voudrais m'arrêter un peu. Le premier, c'est le respect de l'environnement et du cadre de vie, c'est fondamental. À La Celle Saint-Cloud, pour nos concitoyens (chacun d'entre nous le sait bien mais il faut les interviewer, les rencontrer pour en être persuadé, en être pénétré), tout ce qui est relatif à l'environnement, au cadre de vie, à la qualité de la vie et aussi à la nature, à l'aspect forestier et vert de notre ville, est fondamental. À quoi servirait-il d'avoir une politique de transition énergétique, qui est absolument indispensable, si nous ne savions pas respecter cet environnement qui est un atout précieux, notre richesse, qui fait partie de nos ressources naturelles : nos espaces verts, le patrimoine naturel, j'ajoute architectural également ? Ce sont des sujets qui ne sont pas mineurs, je ne suis pas dans l'écologie un peu éthéré, c'est la réalité vécue et souhaitée par nos concitoyens : le respect de l'environnement, de la nature, de la flore, de la faune, de l'eau aussi sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Et cela nous invite à quoi ? Cela nous invite à avoir une approche très prudente, maîtrisée, circonspecte de l'aménagement urbain. Je veux le dire très simplement : nous ne voulons pas densifier. Certaines villes ont densifié, regardez en Région parisienne, y compris dans notre région Ouest de Paris, des villes qui ont densifié. Je ne veux pas parler de notre département voisin des Hauts-de-Seine, mais vous avez des villes qui, il y a trente ou quarante ans, ressemblaient un peu à notre ville, et qui sont aujourd'hui devenues des villes où il ne pousse plus d'arbres. Parce que l'on essaie de trouver un peu de place pour remettre des arbres là où ils ont tous été détruits, mais ces villes sont denses, trop densifiées. On peut avoir un désaccord avec l'administration,

personnellement j'ai un désaccord profond, et nous l'avons dans notre équipe, avec une vision technocratique de certaines administrations de l'État. Au fond, elles veulent faire du chiffre, de la densité au détriment de quoi ? Au détriment du rapport de l'humain à la nature, ce qui n'est pas acceptable. Nous devons être très prudents sur ce premier sujet qui est le respect de l'environnement et du cadre de vie.

Deuxième point important : une ville, c'est quoi ? Une ville, c'est d'abord un ensemble de solidarités humaines, de liens économiques, culturels, sociaux, mais des liens et des solidarités au service d'une certaine vision de l'homme. Et cette vision peut être différente selon que l'on met le curseur à tel ou tel endroit. Cette politique de la ville au service de l'humain, c'est-à-dire au service des personnes, des familles, a évidemment un certain nombre de points d'application, on ne reste pas à un niveau philosophique général, on descend dans l'application. Ce sont des politiques scolaires au service des enfants, des politiques au service des seniors, pour la culture, les sports, pour les actifs également qui ont aussi leur place dans la ville. Vous savez que l'on a environ 1 900 à 2 000 entrepreneurs individuels à La Celle-Saint-Cloud, il faut leur apporter les services dont ils peuvent avoir besoin, leur offrir les locaux, les espaces dits de coworking ou les tiers lieux qui leur permettent de se réunir et au fond de faire ville avec les autres. Évidemment, cet aspect de la ville, des services modernisés rapprochés de nos concitoyens, j'arrive là au niveau de la politique publique, c'est évidemment tout ce qui est lié à la gestion de la ville : gestion fiscale, gestion de la dette, nous aurons l'occasion d'y revenir. Je ne veux pas anticiper sur la suite, mais vous savez que nous avons des enjeux importants de ressources très limitées, de ressources qui progressent lentement, alors que les dépenses publiques ont toujours tendance, si on ne les contrôlait pas étroitement, à avancer très rapidement.

Troisième grand sujet, troisième grand enjeu : les grands projets. Une ville, ce sont des solidarités humaines, c'est aussi un projet collectif. Il est donc important de rappeler, au moment où nous débattons de ces orientations budgétaires, la nature de ce projet collectif qui, pour nous, doit être un projet ambitieux. Nous y reviendrons tout à l'heure, un projet qui rassemble les Cellois, qui réunit la ville, qui fédère les quartiers. Tout ensemble humain est menacé par des tentations de division, de séparation, de tiraillements. Nous avons, en tant qu'élus, tous ici mais les associations de la même manière, un rôle pour réunir, fédérer, rassembler, au service d'un intérêt qui est plus général, au-delà de l'intérêt particulier, qui est celui de cette ville. Nos grands projets, je vais aller vite en disant que ce sont des projets qui s'inscrivent dans une histoire, celle de la ville, parce que nous ne sommes pas seulement limités à un temps qui est 2019, 2020, 2022, mais une histoire longue qui est celle de la ville, dans laquelle nous nous inscrivons. Vous verrez, par exemple, que le projet Cœur de ville s'inscrit dans une histoire urbaine qui remonte aux années 1945 – 1950, poursuit une action qui a été engagée dans l'immédiate après-guerre et qui s'est poursuivie dans les années 70. L'inscription dans une histoire longue et donc importante. Et un projet, c'est fait pour quoi également ? C'est fait pour transformer les choses, j'allais dire que l'on n'est pas là pour donner l'impression mais au contraire pour faire des choses qui vont dans le bon sens. Je pense à la médiathèque qui, avec l'offre, les capacités qui lui seront offertes, changera profondément la donne culturelle à La Celle-Saint-Cloud.

Vous voyez donc tous ces sujets : la gestion, la dimension sociale de la politique municipale qui est extrêmement importante dans une ville où l'éventail social est large, la recherche aussi de ce qui peut renforcer l'action municipale dans un territoire plus large que le territoire municipal ou communal. Ce territoire c'est le territoire régional, le territoire départemental, c'est celui de l'intercommunalité où nous avons un rôle important que nous devons poursuivre. Mais ce sont aussi des sujets comme les fusions, les mutualisations ; fusions avec les communes qui sont disposées à avancer et à renforcer leurs moyens d'action. Je crois que les années qui viennent seront des années où il faudra se reposer la question de la fusion de manière extrêmement active, où nous aurons en tout cas une intention, une volonté d'avancer sur ce sujet.

Le réseau associatif, j'en ai parlé, j'y reviens. Il est important, composé de milliers de personnes à La Celle-Saint-Cloud, c'est un réseau ancré sur le territoire, qui connaît les personnes, les familles, les situations individuelles ou familiales. C'est pour cela que le terme que l'on emploie parfois, pas très souvent mais parfois, de « ville-dortoir », est selon moi un terme qui ne convient pas du tout à La Celle-Saint-Cloud. Parce que cela voudrait dire « métro-boulot-dodo », terminé, on ne s'occupe plus de sa ville. Mais non ! A La Celle Saint-Cloud, c'est le contraire : nous avons des milliers de personnes qui s'engagent dans le cadre associatif au service de leurs concitoyens et de leur ville.

Je termine cette introduction en disant qu'il faut être très attentif à l'histoire de notre ville, à la façon dont nous inscrivons ce projet de transformation dans l'histoire de la ville, avec le respect du passé mais aussi le souhait d'aller de l'avant. Ce, sur tous les grands sujets, en particulier la jeunesse qui doit être un peu au cœur de l'action municipale. J'en ai fini pour cette introduction, je crois qu'il était important de faire le lien entre ce qui va vous être présenté, qui a un caractère parfois plus budgétaire, mais c'est parce que, je le rappelle, c'est le propre même de l'exercice de présentation des orientations budgétaires, mais qui doit s'articuler, se décliner, en fonction d'une approche, d'une vision politique qui est la nôtre pour La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur SOUDRY

Nous pourrions mettre deux grands volets, comme le budget est composé d'un compte de fonctionnement et d'un budget d'investissement, nous traiterons successivement ces deux points : le fonctionnement, puis l'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous aurons les orientations de poursuite d'une politique de développement des services dans la stabilité fiscale. Nous examinerons un certain nombre de points, l'un sur lequel on reviendra tout à l'heure qui est la qualité de gestion de la ville qui est reconnue, notamment par la Chambre régionale des comptes. Mais ce qui est important aussi c'est renouveler l'engagement de stabilité fiscale dans un contexte de fiscalité qui va évoluer fortement au cours des trois prochaines années, on en parlera. Et, bien sûr, en face de tout cela il faut des efforts permanents de rationalisation, mais tout en préservant les services et en les adaptant toujours mieux à la demande. Pour cela, nous développerons la mutualisation et la polyvalence. Nous dirons un mot du développement que nous souhaitons maîtriser du logement social, et de sa conséquence budgétaire en termes de prélèvement SRU. Tout cela nous permettra de dessiner les grandes lignes de l'évolution du budget de fonctionnement autour des trois prochaines années.

La qualité de gestion. Nous y consacrerons un moment important tout à l'heure, vous êtes bien sûr persuadés que la ville est bien gérée, mais ce qui est intéressant c'est de voir que cette bonne gestion est reconnue par des organismes extérieurs, et notamment le plus éminent d'entre eux : à la Chambre régionale des comptes. Elle a fait un audit sur la ville pendant deux ans et, on le développera tout à l'heure, elle a résumé en deux grands mots ce qu'elle avait constaté : nous avons une situation financière saine, alors que nos ressources fiscales n'ont presque pas augmenté la commune est parvenue, grâce à ses efforts de gestion, à amortir l'impact de la baisse des dotations de l'État ; la modicité des taux d'imposition liée à notre volonté de stabilité fiscale ; une situation très favorable également au niveau de l'endettement qui est près de trois fois inférieur à la moyenne des communes de taille comparable. Et dans le domaine des ressources humaines, gestion également maîtrisée des ressources humaines. On évoque simplement ces constats, mais nous les développerons tout à l'heure davantage dans le deuxième point de cet ordre du jour.

La stabilité fiscale. Vous savez que c'est un leitmotiv qui revient depuis longtemps, nous nous attachons à maintenir constants les taux d'imposition : taxe d'habitation et taxe foncière. Jusqu'à maintenant on vous présentait le graphique de la taxe d'habitation, en montrant l'horizontal depuis presque la nuit des temps alors que la moyenne des autres communes augmentait. Cette année nous changeons un peu puisque, comme vous le savez, la taxe d'habitation va disparaître, c'est donc l'occasion de se pencher sur un autre graphique tout aussi comparable qui est celui de la taxe foncière. Je rappelle que nous avons un taux d'imposition de la taxe foncière à 12,19 %, qui n'a pas

augmenté depuis de nombreuses années, alors que dans les villes comparables, si l'on prend par exemple la moyenne des villes de 20 000 à 50 000 habitants, il n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, nous sommes toujours à 12,19 %, alors que la moyenne des villes comparables est de 23,1 % ; ce sont les chiffres 2017, on n'a pas de chiffres plus récents. Ce qui veut dire que nous avons des taux, en moyenne, deux fois inférieurs à la moyenne des villes comparables, ce qui est quand même quelque chose de remarquable dont bénéficient les Cellois.

Je vais dire un mot quand même de ce qui nous attend à travers la réforme de la fiscalité locale, et notamment de la suppression de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, les impôts locaux pour La Celle-Saint-Cloud constituent une ressource de 12 millions : la taxe d'habitation : 7,5 millions, la taxe foncière : en gros, 4,5 millions, tout cela pour 8 400 ménages, 8 400 résidences principales. Vous voyez que la taxe d'habitation est presque au double de la taxe foncière. Quelle sera la situation l'année prochaine en 2020 ? Sur les 8 400 résidences principales, nous avons depuis très longtemps 700 foyers qui sont exonérés de TH en fonction de leurs revenus. Mais vous savez que depuis deux ans une part importante de foyers est progressivement exonérée de taxe d'habitation. Chez nous, cela représente 3 900 foyers nouveaux supplémentaires qui s'additionnent aux 700 déjà totalement exonérés qui, depuis deux ans bénéficient d'une baisse substantielle de la taxe d'habitation et qui, année prochaine, seront totalement exonérés de taxe d'habitation. Malheureusement, si l'on peut dire, il restera 3 800 foyers, c'est-à-dire un peu moins de la moitié, qui resteront encore soumis à la taxe d'habitation jusqu'en 2023 avec, à leur tour, une dégressivité en 2021 – 2022 et suppression totale en 2023. Vous voyez donc qu'il y a un changement important dans la fiscalité.

Les conséquences sur le compte de la ville : le projet de loi de finances 2020 a prévu que, finalement, ce retrait de la taxe d'habitation allait se faire rapidement pour les villes. Il souhaite que les équipes municipales qui seront issues des élections de l'année prochaine bénéficient d'emblée, pour leur premier budget 2021, d'une refonte complète de la fiscalité locale. C'est-à-dire ne pas attendre 2023 pour changer les choses, dès 2021 le nouveau paysage fiscal des communes sera changé. Avec, en premier lieu, le retrait de la taxe d'habitation du budget des communes. Les 7,5 millions d'euros que nous avons, en 2021 une croix dessus, ils ne seront plus là. Les 3 800 foyers dont je parlais continueront à la payer de façon dégressive, mais cela n'ira plus dans la poche des communes, cela ira à l'État. Dès 2021, les communes n'auront donc plus de taxe d'habitation. Et dans un grand jeu de transfert de fiscalité, l'État a dit, pour compenser, qu'à cette date-là on transfèrera aux communes la part départementale de taxe foncière. Vous savez qu'aujourd'hui la taxe foncière est partagée entre la commune et le département, si l'on prend l'exemple d'un Cellois qui paye 2 000 € de taxe foncière, un peu moins de 1 000 € va à la commune et un peu plus de 1 000 € va au département. Dès 2021, ces deux parts-là reviendront à la commune. Le taux de taxe foncière du département est de 12,58 %, légèrement supérieur aux 12,19 % que l'on a vus tout à l'heure pour la commune, et cela représente à peu près 4,7 millions d'euros de ressources fiscales.

On voit donc que l'on va remplacer les 7,5 millions de taxe d'habitation par 4,7 millions de part départementale de taxe foncière ; on voit tout de suite qu'il y a un GAP. Bien sûr, l'État va compenser comme il le fait à chaque réforme fiscale, c'est-à-dire en mettant en phase des forfaits, tantôt en charges, tantôt en recettes. Là, il va nous octroyer sans doute un forfait de la différence, mais le problème des forfaits c'est que ce ne sont pas des ressources dynamiques. La fiscalité est quelque chose qui évolue, les bases évoluent, grosso modo, comme l'inflation, la commune est éventuellement maîtresse de ses taux, elle peut agir, alors qu'avec les forfaits elle ne peut plus rien faire. On en parlera tout à l'heure dans l'évolution du budget de fonctionnement, nous avons de plus en plus de forfaits, aussi bien en recettes qu'en dépenses, ce qui fait que toute une partie de la gestion municipale est figée.

Pour revenir à la taxe foncière, dès 2021 elle deviendra l'unique et exclusif impôt local, il n'y en aura pas d'autres, la commune ne va vivre que sur la taxe foncière. Ce qui veut dire, d'une part, que le financement de la commune sera assuré par les seuls propriétaires de logements, les locataires ne

contribueront plus au financement des communes, bien qu'ils continuent à disposer des écoles, de l'éclairage public, des piscines, etc. Il n'y aura plus que les propriétaires qui paieront un impôt local ; chacun peut en penser ce qu'il veut. Parallèlement, à travers cela il va y avoir une nouvelle érosion de la responsabilité fiscale des communes, puisqu'on l'a vu déjà le 7,5 millions va tomber à 4,7 millions. Les ressources fiscales de la commune vont donc se réduire et représenter moins de 30 % des ressources. Et si l'on regarde l'histoire depuis une quinzaine d'années, on n'a cessé de rogner le pouvoir fiscal des communes. Vous voyez au bout ce qui est rayé, c'est ce que la commune votait il y a quinze ans : la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe professionnelle, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'assainissement. Maintenant, tout cela est fini, ce n'est plus elle, elle ne vote plus que la taxe foncière, il y a donc un rétrécissement du champ d'influence fiscale des communes. Il faut donc en avoir conscience, parce que cela veut dire que dans nos évolutions de nos ressources budgétaires, nous aurons une capacité d'adaptation et d'initiative qui sera rognée ; il faut donc en tenir compte.

Ceci nous impose plus que jamais à maîtriser nos dépenses. Nos deux grands types de dépenses sont ceux des achats et de personnel. Les dépenses d'achat, on lutte par tous les moyens possibles, on a cité l'an dernier l'exemple de l'énergie, en une dizaine d'années on a réussi à diviser par deux la consommation énergétique. On continue avec la régulation thermique des bâtiments, on a mis des centrales d'optimisation dans certaines écoles pour vraiment adapter, de façon très fine, la température de presque chaque pièce et pour pouvoir faire des économies ; l'éclairage ; l'éclairage haute tension que l'on met sur Beauregard aussi pour faire des économies, qui est moins cher que la basse tension ; et dans d'autres domaines. Il est vrai que la numérisation nous permet aussi des économies : par exemple, les dépenses d'affranchissement diminuent, les dépenses de téléphonie diminuent également. Nous luttons donc de tout notre possible pour rogner les dépenses d'achat, bien sûr sans modifier les services. Et également les dépenses de personnel : vous voyez cette courbe, les dépenses de personnel étaient, jusqu'à il y a trois ou quatre ans, une dépense qui ne cessait d'augmenter. Maintenant, nous adaptons, nous formons des réorganisations, nous développons la polyvalence et la mutualisation : au lieu d'avoir un agent spécialisé dans un domaine, on lui apprend à faire plusieurs domaines. Ce qui permet de mieux gérer d'ailleurs, et la mutualisation est aussi importante.

Un mot sur la mutualisation. On en fait déjà depuis un certain temps, notamment récemment avec les communes, on vous a parlé de la fusion des SSIAD de La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay ; l'insertion qui est sur La Celle Saint-Cloud, Bougival, Louveciennes, etc. On a donc fait des premières actions de mutualisation avec les communes voisines qui, bien sûr, vont se poursuivre. Mais nous pensons passer à un étage supérieur avec une mutualisation avec le département, lequel est également demandeur d'une certaine mutualisation dans le domaine social. Vous savez qu'il y a à côté une Maison du Département, le Territoire d'Action Sociale, qui reçoit notamment du monde, et la ville a aussi un domaine social avec le CCAS. Le département et la ville se sont demandés pourquoi ils ne pourraient pas se rapprocher et faire un peu de synergie entre ces deux entités. Ne serait-ce qu'au niveau du logement, des bâtiments, au lieu d'avoir deux bâtiments on pourrait en avoir qu'un, peut-être au niveau du personnel d'accueil. Nous entamons donc une réflexion de mutualisation avec le département, c'est un projet départemental auquel nous nous associons, qui est l'articulation entre la partie départementale, le TAD, le Territoire d'Action Départementale, et la partie communale, le Centre Communal d'Action Sociale, le CCAS. Avec la perspective, le but, de mettre en place un Guichet unique multiservice de proximité, visant à organiser les missions de chacun et à simplifier le parcours de l'usager. Il est vrai que lorsque l'usager vient pour le domaine social, on lui dit : « Ah non, cela relève de la mairie, il faut que vous montiez là-bas » ou « Ah non, cela relève du département, il faut que vous veniez là ». Ce n'est pas mal d'essayer d'avoir une synergie et une mutualisation, ne serait-ce qu'au niveau de l'accueil, chacun gardant bien sûr ses compétences propres. Le département monte donc en puissance cette mutualisation, et nous nous sommes portés volontaires pour porter cette expérimentation avec quatre autres villes. Il y a donc une volonté d'accroître ce processus de mutualisation en espérant, non seulement qu'il procure des

économies, mais aussi qu'il serve beaucoup mieux l'usager. C'est en même temps une amélioration du service rendu à l'usager.

Monsieur le Maire

Puisque Pierre a développé la partie maîtrise des dépenses, je voudrais revenir notamment sur la partie dépenses de personnel. C'est un sujet très important sur lequel nous travaillons énormément, j'en profite d'ailleurs pour saluer le rôle de la Directrice générale des services, qui agit de manière extrêmement utile, efficace, respectueuse des droits de chacun bien entendu. Le rapport de la Chambre régionale des comptes apporte un certain nombre d'éléments de comparaison intéressants. Vous verrez qu'au cours des dernières années nous avons fait une réduction d'effectifs de l'ordre de 6 %. Mais ce n'est pas simplement sur ce plan-là que se jouent les choses, c'est aussi sur la maîtrise de l'absentéisme, et vous verrez que nous avons un taux d'absentéisme bien meilleur, c'est écrit dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Et nous avons également surtout travaillé pendant les six premiers mois de l'année 2019 sur une refonte de l'organigramme. C'était un travail très important qui a consisté, avec l'appui d'un conseil extérieur, à remettre à plat les missions, les rôles, les fonctions des services, en essayant de supprimer les doublons, de mieux faire travailler ensemble les services, de favoriser la polyvalence, comme l'a rappelé Pierre tout à l'heure. Ce travail, qui a débouché sur un nouvel organigramme, a permis de clarifier, d'une part, les effectifs opérationnels qui sont au service de l'action immédiate des politiques publiques : le scolaire, le sport, la culture, et des services de soutien qui mutualisent leur action et qui permettent donc d'agir plus efficacement aux services de l'ensemble des autres services opérationnels. Vous voyez que le budget des ressources humaines c'est la moitié du budget de fonctionnement de notre budget municipal de fonctionnement, il faut donc être efficace. Ne pas forcément dire que l'on fait moins, mais faire mieux avec ce que l'on a, cela doit être une dominante des années à venir : continuer à mieux travailler sur ce sujet, mieux s'organiser, être plus efficace, éviter les doublons, les dysfonctionnements administratifs, dans la suite, on aura d'ailleurs l'occasion de vous présenter notamment le Guichet unique. Mieux gérer l'équipe municipale et les effectifs municipaux c'est aussi être capable de mieux répondre à la demande de nos concitoyens, notamment à travers le Guichet unique.

Monsieur SOUDRY

On en vient au développement des services, je vais prendre quelques exemples, il y en a dans beaucoup de domaines. En 2019, à la fin de cette année, vous savez que l'on va ouvrir un nouveau centre de loisirs dans l'école Morel de Vindé, et comme le disait le Maire, en 2020 nous allons mettre en place le Guichet unique. Qu'est-ce que c'est ? C'est le fait que lorsque quelqu'un arrive en mairie pour demander un service, au lieu d'avoir simplement un accueil et de lui dire que c'est la troisième porte à gauche, qu'il faut monter là-haut, l'accueil devient polyvalent et est déjà capable de répondre à 80 % des demandes des gens. C'est-à-dire que quelqu'un vient pour inscrire son enfant au centre de loisirs, l'accueil pourra le faire directement à l'entrée, il n'aura pas besoin d'aller plus loin. Évidemment, pour des problèmes plus complexes, on ira plus loin. C'est donc cette polyvalence des agents, aptes à gérer plusieurs domaines et à répondre à plusieurs questions formulées par les habitants, qui va constituer une avancée dans les services rendus aux Cellois.

Un deuxième exemple : en 2021, un an plus tard, c'est la création d'une Maison France Services. Vous avez sans doute entendu parler de cette initiative prise par l'État, devant tous les services publics qui désertent petit à petit, de créer des Maisons France Services ou ces différents services reviennent sous forme de plages horaires, etc. Au début, c'était principalement dédié aux communes rurales, mais cela va se répandre sur tout le territoire d'ici 2020 – 2026, et nous avons pris rang pour être parmi les premiers (sans doute en 2021) à abriter une Maison France Services ; ce, pour permettre aux Cellois de disposer d'un socle de services publics de proximité. Ça, c'est le sigle de ces Maisons France Services, il est à adapter aux particularités de chaque commune. Pour nous, par exemple, il n'y aura pas de poste puisqu'elle est déjà là, mais ce sera pour que Pôle Emploi soit là, le service des retraites, l'assurance-maladie, les allocations familiales, que tout ceux-

ci viennent à tour de rôle, et que les Cellois puissent trouver tout cela sans se déplacer est une évolution importante.

Un mot sur la partie grise du budget, celle que nous ne maîtrisons pas, et notamment en dépenses. J'en ai dit un mot à propos de la suppression de la taxe d'habitation, il y a une part importante, aussi bien en recettes qu'en charges, qui est constituée des prélèvements obligatoires. Cela représente près de 4 millions d'euros, à peu près 15 % de nos charges, et ils ont une évolution difficilement maîtrisable, mais malheureusement rarement décroissante. On ne va pas rentrer dans le détail, mais il y a des prélèvements figés comme le FNGIR, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, né au moment de la suppression de la Taxe professionnelle. À chaque fois qu'il y a une modification fiscale, l'équilibre est fait par des fonds, des attributions de compensation ; ceci en est un exemple. Il y a des prélèvements qui sont en augmentation : le FPIC, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales. Vous avez que ce prélèvement est l'impôt payé par les communes dites « riches » en faveur des communes dites « pauvres ». On nous prend donc chaque année près d'un million, et c'est un montant qui est plutôt en croissance, les Cellois doivent donc dans leur impôt envoyer chaque année un million aux communes dites pauvres. Le SDIS aussi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, on le finance. Là, c'est encore peut-être une des anomalies : alors que c'est un service départemental, je ne vois pas pourquoi il n'est pas financé directement par le Département. Pourquoi faut-il que ce soient les communes qui financent ce service sur lequel elles n'ont aucun pouvoir puisque c'est un service départemental ? Il y aurait des simplifications à faire dans tout ce millefeuille administratif. Tout ceci nous fait des prélèvements qui s'additionnent.

Je vais détailler un peu plus le dernier qui est le prélèvement SRU, bien connu, sur le logement social. Parce que là éventuellement nous pouvons agir sur ce prélèvement en développant le logement social. D'abord un mot pour montrer le logement social sur la ville de La Celle-Saint-Cloud, comment il a évolué sur environ une quinzaine d'années. Vous savez que l'objectif est, en 2025, que toutes les communes aient 25 % de logements sociaux. Aujourd'hui, à La Celle-Saint-Cloud, il y a deux courbes : la courbe bleue, les logements ouverts à la location. C'est ce que compte l'État chaque année : au 1^{er} janvier 2020 combien il y a de logements ouverts à la location à La Celle-Saint-Cloud, qui sont des logements sociaux. Les derniers chiffres sont plutôt de 2019, aujourd'hui nous en avons 17 %. Mais au-delà de cela, nous faisons des efforts, c'est-à-dire qu'il y a, par exemple, des logements sociaux qui ne sont pas encore ouverts à la location mais qui sont en cours de construction. Je citerai, par exemple, les logements de Maurice de Hirsch, etc. Ceux-là ne comptent pas en tant qu'ouverts à la location, mais ils le deviendront, ils sont donc déjà programmés. Ce qui est intéressant c'est de voir aussi, en comptant non seulement ce qui est ouvert mais aussi ce qui est programmé, où nous allons. On voit que finalement, presque en 2022, dans les trois ans, on sera presque aux 25 % en comptant ce qui est programmé. On est donc sur des objectifs maîtrisés, aussi parce que l'on maîtrise un peu où l'on met ce logement social de façon à ce que cela soit harmonieux, mais ce sont des objectifs pratiquement atteints. Alors qu'il y a beaucoup de villes qui ont beaucoup de mal à atteindre leurs objectifs, mais de ce côté-là, là aussi nous atteignons les objectifs.

Je reviens sur ce logement social parce que c'est le fameux prélèvement SRU. Tant que nous n'atteignons pas nos 25 % de logements sociaux, nous sommes pénalisés, on nous impose un prélèvement en fonction du nombre de logements manquants. Comme aujourd'hui nous sommes à 17 % de logements ouverts à la location et qu'il faut être à 25 %, il nous en manque donc 8 %, et nous avons une pénalité chaque année de 350 € par logement manquant. Compte tenu de ce qui nous manque, on nous prend 250 000 € chaque année. Mais nous pouvons diminuer, ou même annuler ce prélèvement en investissant dans le logement social. C'est ce que nous allons faire notamment dans les trois prochaines années, où nous allons investir chaque année 450 000 € dans la construction de logements sociaux. Essentiellement par le versement de surcharges foncières aux bailleurs sociaux, ce qui va nous permettre d'annuler le prélèvement SRU. Ce qui fait que, en termes budgétaires, pour les trois prochaines années le prélèvement SRU sera annulé.

Si l'on termine le budget de fonctionnement, si l'on en fait la synthèse (je vous ai mis les chiffres du budget 2019 parce que l'on verra les chiffres du budget 2020 dans deux mois), vous voyez que l'on a à peu près 31 millions de ressources et 29 millions de charges : 2 millions de résultat, d'excédent de fonctionnement. Nous voyons, dans les ressources, que nous avons jusqu'à maintenant un grand bloc qui est la fiscalité, qui représente 13,9 millions : les 12 millions environ que nous avons vus tout à l'heure, plus une part de fiscalité qui est la taxe additionnelle sur les droits de mutation, une partie des frais de notaire, lorsque quelqu'un vend un bien une partie va au département et une autre partie à la commune. Mais on va voir que cette fiscalité, dans le futur, va perdre 3 millions. Et nous avons les produits : 5 millions, c'est ce que payent les Cellois pour les prestations payantes (cantine, centre de loisirs, théâtre, etc.). Et l'on voit en grisé des sommes qui vont croître, malheureusement, qui sont des sommes que nous ne maîtrisons pas : 5 millions, c'est l'attribution de compensation de VGP. Là aussi, c'est un échange de fiscalité : lorsque nous avons transmis à VGP une part de notre taxe d'habitation, comme c'était beaucoup trop pour lui il nous en a rendu 90 % mais sous forme de forfait qui ne bouge plus, alors que la taxe d'habitation continue d'évoluer. Ensuite, nous avons la DGF : 4 millions, que nous ne maîtrisons pas et qui a très sensiblement diminué depuis quatre ans, elle a pratiquement été divisée par deux. Et quelques autres ressources diverses, notamment des subventions. Voilà donc nos ressources. Ce sur quoi nous pouvons agir, ça ne va même plus être 13,9 millions mais sur la moitié, le reste sera figé.

En dépenses : les achats : 7 millions ; le personnel : 15 millions, un peu plus de 50 % de nos dépenses ; les fameux prélèvements dont on a parlé tout à l'heure, figés ou pas figés ; et quelques autres dépenses, notamment les charges financières.

Voilà donc l'équilibre de notre budget de fonctionnement, et il faut quand même qu'il soit excédentaire parce que l'excédent nous sert à financer, en partie, nos investissements, ce que l'on va voir. Sur cette base de 2019, comment cela va-t-il évoluer sur 2020-2022 ?

Concernant l'évolution des ressources, nous continuons notre politique de tarification des services indexée sur l'inflation, que l'on appelle « stable en valeur constante ». Des taux de fiscalité stables, une DGF qui, malheureusement, va être décroissante, et des ressources figées. Ce qui fait que si l'on a une inflation que j'ai prise d'environ 1,5 %, compte tenu que tout n'augmente pas de 1,5 % et que certaines choses sont figées, cela veut dire que nos ressources n'augmenteront que de 1 % par an sur la période.

En ce qui concerne les charges et nos efforts de maîtrise des coûts : la réduction des charges financières, l'évolution des prélèvements qui sont figés, voire même qui peuvent augmenter, on table quand même sur des charges qui vont diminuer d'environ 0,5 % par an. Ce n'est peut-être pas beaucoup mais cela représente des efforts considérables, parce que cela porte uniquement sur deux postes : le personnel et les achats.

La conclusion de tout cela : des charges qui baissent de 0,5 %, des ressources dont on peut espérer qu'elles augmenteront de 1 %, font que l'excédent de fonctionnement devrait croître, dans la période, pour atteindre à peu près 3,5 millions en 2022, mais en moyenne 3 millions sur la période. Ce sont des montants hors taxes qui nous permettent de financer 3 millions d'investissements hors taxes, donc 3,6 millions d'investissements TTC. Voilà donc ce que l'on peut dire sur le fonctionnement et son évolution.

Monsieur le Maire

Pierre, si tu permets, puisque l'on est toujours dans la partie fonctionnement, je voudrais quand même intervenir sur le sujet de l'intercommunalité. Parce qu'évidemment on se dit que l'on a un paysage fiscal et de relation avec l'État un peu compliqué, indépendamment des aspects politiques, on est vraiment dans des éléments très structurels, durables. Cela fait des années que les communes sont un peu dans cette situation, sont coincées par des recettes qui évoluent relativement peu vite et des prélèvements importants. Au niveau de l'intercommunalité, c'est un peu

la même chose. Il faut en être conscient, on ne peut pas se dire que la commune a fait son temps et que l'on va maintenant passer à l'intercommunalité qui va régler tous nos problèmes. Non, ce ne serait pas juste, pas exact de penser cela, l'intercommunalité a aussi ses contraintes. La nôtre, vous le savez, c'est Versailles Grand Parc, 18 communes, 270 000 habitants, un budget de 200 millions. Mais si on enlève les attributions de compensation et les prélèvements de l'Etat de natures diverses, on arrive à un budget effectif de l'ordre de 100 millions, indépendamment de ce qui revient aux communes, en fait 45 à 50 millions de dépenses efficaces. 45 millions sur une vingtaine de communes, il ne reste pas beaucoup pour chaque commune, environ 2 millions. Et l'intercommunalité est concernée par des prélèvements considérables, en très forte progression. Notamment le FPIC, le fonds de prélèvement communal et intercommunal, qui impacte le budget de VGP de manière assez drastique, on a l'occasion de le dire, de le mesurer à chaque débat d'orientations budgétaires à VGP, ou même de vote du budget. Aujourd'hui, le FPIC prélevé sur VGP, ce sont 16 millions d'euros, c'est-à-dire que VGP est une intercommunalité contributrice parmi les cinq premières en France. On dira que l'on est riche, mais non, il faut regarder aussi nos poches de pauvreté, nos difficultés, nos inégalités. Ici, tous dans cette salle, nous sommes chargés de trouver des solutions, et elles ne sont pas simples. La difficulté également dans l'intercommunalité c'est le caractère hétérogène des communes. Si nous avions des communes qui étaient les mêmes, comme La Celle-Saint-Cloud multiplié par 19 ou 18, on pourrait relativement mutualiser, parce que l'on aurait des besoins convergents, on pourrait mettre en commun des compétences et répondre globalement, de manière économiquement efficace à l'ensemble de ces besoins. Mais nos communes sont très hétérogènes : on a une très grande commune : Versailles, on a de petites communes rurales dont le souci est la gestion des milieux aquatiques, ce ne sont pas du tout nos problématiques. Cette gestion va d'ailleurs coûter très cher dans les années qui viennent pour des raisons de retenue d'eau, de gestion des eaux. Nous serons donc appelés, nous, La Celle Saint-Cloud, en solidarité avec les communes qui, d'ailleurs pour un certain nombre, ont pris beaucoup de retard au cours des années passées. En plus de cela, l'intercommunalité est quand même interrogée par des transferts de compétences et la création de nouvelles compétences. L'assainissement est un transfert, mais la GEMAPI, la gestion des milieux aquatiques, est une compétence nouvelle. Il va donc falloir gérer tout cela, c'est compliqué, ce sont de grosses structures. Lorsque l'on va gérer l'assainissement en commun, vous savez que la compétence assainissement va passer à VGP, il va falloir trouver des solutions pour être efficace à 18 communes, à je ne sais combien de syndicats intercommunaux. Dans le cadre de VGP, personnellement je plaide pour que l'on ait une gestion très efficace de ces syndicats intercommunaux. Mais c'est difficile parce que les uns et les autres ont leur propre approche, leur propre vision de ce qu'est une bonne gestion, ce n'est pas toujours facile ; le collectif nous contraint aussi. Voilà ce que je voulais dire pour que l'on ne se dise pas que la solution miracle c'est l'intercommunalité, c'est une solution qu'il faut savoir utiliser.

Monsieur SOUDRY

Le volet fonctionnement étant terminé, je vous propose de passer au volet important de l'investissement. Trois grandes catégories d'investissement : bien sûr, il y a les grands projets, on reviendra sur chacun d'eux, il y a aussi les grandes politiques pluriannuelles, et il y a la rénovation courante de nos équipements ; tout ceci étant à faire sans augmenter l'endettement. Nous allons donc prendre chacun de ces trois items, en commençant d'ailleurs par le dernier.

Nous avons un budget de rénovation de nos équipements, le patrimoine de la ville est quand même relativement important, tant en voirie qu'en bâtiments. Et cette rénovation courante à faire chaque année représentera, en moyenne sur les trois ans, à peu près 3 millions par an. Ce budget de rénovation courante est assez peu subventionné, ce qui veut dire qu'il est financé à environ 90 % par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement dont on vient de parler. Dans ces 3 millions d'euros, de façon très schématique mais là aussi cela fluctuera d'une année sur l'autre, il y a deux grands domaines d'investissement : la voirie et les bâtiments. En moyenne, on y consacrerait à peu près 1 million, 1,2 million sur les 3 millions pour chacun. Et il y a 600 000 € qui sont les équipements : les matériels, les mobiliers, l'informatique, tout ce qui n'est pas voirie ni bâtiments.

Ça, c'est le budget courant, mais qu'il nous faut quand même engager chaque année pour maintenir en état nos équipements et notre patrimoine.

Après, on peut distinguer une deuxième catégorie d'investissements, qui sont cette fois des investissements plus lourds et qui relèvent de politiques pluriannuelles. C'est-à-dire que, soit ce sont des investissements très lourds, soit ce sont des investissements échelonnés sur plusieurs années, parce que cela répond à une politique qui doit se décliner sur plusieurs années. Ces investissements étant plus importants, on va y consacrer à peu près 2 millions par an sur la période en moyenne, et là ils sont davantage subventionnés puisqu'ils sont subventionnés pour environ 50 %. Aujourd'hui, le parfait exemple de ces politiques pluriannuelles c'est la rénovation de nos équipements sportifs qui a été programmée à travers un schéma directeur des installations sportives. Il se décline déjà depuis deux ans, il va continuer, et pour l'année 2019 – 2020 c'est la rénovation du COSEC, du grand gymnase et des équipements sur le stade Duchesne. Dans cette catégorie, il y a aussi tous les investissements inscrits au Contrat départemental ou au Contrat régional, et notamment la politique de rénovation énergétique des bâtiments, des écoles, aujourd'hui la rénovation de l'école Morel de Vindé. Aujourd'hui, ce sont les deux qui sont formalisées, mais dans les trois ans se formaliseront d'autres politiques pluriannuelles comme le Plan Mobilité, notamment tout ce qui est développement des circulations douces, voire la location de vélos ; le Plan Sécurité avec l'extension de la vidéo protection. D'autres politiques pluriannuelles qui vont se décliner dans les années qui viennent, une qui est déjà développée : le logement social, je vous ai parlé de cette somme que l'on met chaque année, 450 000 €, sur le logement social.

Quelques images pour illustrer ce volet d'investissements actuel. En haut à gauche, vous avez le centre de loisirs Morel de Vindé qui est en voie d'achèvement, qui ouvrira pratiquement à la Toussaint. En dessous, vous avez la rénovation thermique, on a refait toute la façade pour isoler thermiquement l'école Morel de Vindé. Et à droite, en cours de chantier, la restructuration totale des vestiaires du COSEC. Voilà donc cette deuxième catégorie d'investissements qui porte sur des projets lourds et souvent étalés sur plusieurs exercices.

Alors bien sûr, il y a les grands projets qui sont : la médiathèque, le Cœur de ville, les opérations connexes liées à ces deux projets, et la rénovation de Beauregard.

Monsieur le Maire

Rapidement, ces trois opérations sont absolument majeures. La médiathèque est un projet culturel essentiel, parce qu'il va changer aussi notre approche des questions culturelles. Sa structure et sa construction dans le prolongement de la mairie permettront une synergie dans les équipes culturelles, sur toutes les propositions culturelles de la ville, à travers l'écrit, le spectacle, les expositions. C'est donc l'occasion d'avoir un pôle culturel renforcé, et d'avoir une vraie politique culturelle, évidemment assise sur ce projet de médiathèque qui va changer complètement la donne en matière de lecture publique.

Le Cœur de ville, j'en dis un petit mot. C'est une vieille histoire, tout le monde connaît maintenant à peu près le périmètre de ce projet Cœur de ville. Il consiste, d'une part, à s'inscrire dans l'histoire de La Celle-Saint-Cloud, en terminant ce qui n'avait pas été achevé à l'époque de Monsieur Duchesne dans les années 70 – début des années 80. Au fond, la ville était restée un peu figée dans un aménagement urbain qui n'avait pas tellement évolué depuis ces années-là. C'est donc très important de poursuivre et de terminer ce quartier. Il ne s'agit pas de créer un quartier pour créer un quartier, mais un quartier qui sera articulé avec les autres. L'enjeu de ce Cœur de ville est de faire en sorte que nous ayons un cœur de ville qui relie les autres quartiers, qui fédère la ville. Qui apporte aussi un certain nombre de propositions nouvelles qui n'existent pas, je pense notamment à la question des tiers lieux, du coworking ; Pierre reprendra les objectifs prévus dans ce projet Cœur de ville, ce sont des objectifs très importants. Et le troisième enjeu du Cœur de ville, c'est de nous permettre de retrouver un souffle démographique, qui nous permette de remonter autour de 25 000

habitants pour une ville qui est équipée, qui a les infrastructures pour 25 000 habitants mais qui avait vu sa démographie baisser au cours des années 80.

Le troisième sujet, et après je me tais et on va faire vite en vous présentant différentes diapositives, c'est Beauregard. La rénovation du Beauregard est centrale, c'est un sujet très important, c'est un quartier important dans la ville, entre un quart et un tiers de la population. C'est un quartier vétuste qui vieillit, et nous avons des sujets majeurs : la rénovation du bâti, aujourd'hui le taux de logements insalubres est trop élevé, il est inacceptable, nous devons rénover le bâti et le rendre accessible. Il est intolérable d'avoir 2 800 logements dont seulement même pas 1 % sont équipés d'ascenseurs. Je vous demande pardon mais je vois beaucoup trop de gens qui viennent me dire : « J'ai un certain âge, j'ai des problématiques de mobilité réduite, comment vais-je faire dans les années qui viennent ? Vais-je pouvoir rester à La Celle-Saint-Cloud ? ». En l'état actuel, ce n'est pas possible, il faut donc profondément moderniser ce bâti, le faire évoluer avec la mise en accessibilité, comme on l'a fait pour les logements Victor Hugo, comme ce sera fait pour les logements Maurice de Hirsch, avec une priorité d'accès aux habitants du quartier.

Deuxième aspect : il faut diversifier le statut du bâti. Aujourd'hui, la réalité du domaine de Beauregard c'est que 100 % des attributions de logements se font sur critères du logement social. C'est-à-dire qu'en réalité le parc de Beauregard devient de fait un parc à 100 % en logement social. Ce n'est pas acceptable, nous sommes contre cette forme d'homogénéité en termes de logement social, il faut diversifier le domaine de Beauregard en ouvrant un domaine d'accession à la propriété, et également en restituant une part de logements intermédiaires. C'est un vrai sujet sur lequel nous avons engagé une étude urbaine avec la Ville de Paris, j'ai vu Madame Hidalgo pour lui proposer d'aller dans ce sens-là, une étude urbaine de fond qui va permettre de rénover, de diversifier le logement. Et également de résidentialiser, en tout cas c'est notre objectif, c'est-à-dire de créer un domaine à taille humaine où des quartiers pourront se retrouver dans une réalité humaine simple à vivre. De manière très concrète, cela veut dire qu'il faut prévoir des gardiens là où il n'y en a plus, il faut des gens qui soient sur place, qui assurent la représentation du ou des bailleurs, et qui répondent aux besoins en termes de présence sur le terrain, de surveillance du domaine, de gestion des problèmes de petite insécurité, voire de petite délinquance. Nous avons donc engagé une étude urbaine qui est absolument majeure.

Je terminerai en disant qu'en réalité au cours des années qui viennent nous allons nous inscrire dans des problématiques de renouvellement urbain. Parce que la ville a aujourd'hui un certain âge, certains quartiers sont très anciens, nous les connaissons bien, et même les quartiers récents d'après la deuxième guerre mondiale commencent à devenir anciens. Il y aura donc une politique d'appui à la rénovation thermique, la rénovation énergétique, une politique très importante, de modernisation des réseaux : l'assainissement, la chaleur, l'électricité, la fibre ; tout cela devra être conduit. Et également une politique de rénovation des centres commerciaux, je pense aux plus extrêmes au nord et au sud de la ville, la Place Bendern dans le domaine de Beauregard et le centre commercial d'Elysée 2, qui devront faire l'objet d'un appui très fort, très engagé de la commune dans le sens de leur modernisation.

Monsieur SOUDRY

Nous allons voir rapidement les grands projets. La médiathèque : plutôt que de parler le mieux est de regarder les images. Ça, ce sont les images du document de concours présenté par l'architecte, le cabinet Levissales qui a été choisi au terme d'un concours. Il y aura peut-être de légères modifications par rapport à cela, mais cela vous donne l'idée générale de cette médiathèque. Vue depuis le parvis, vue depuis le bas et vue de l'intérieur, plus classique.

Un mot sur ce projet de médiathèque. C'est donc une réalisation confiée à l'agence d'architecture Levissales, c'est un projet qui a été approuvé au conseil municipal du 18 juin 2019, à l'unanimité des suffrages exprimés. C'est quand même très important parce que nous avons une unanimité pour tous ceux qui, au conseil, se sont exprimés sur le sujet. C'est un coût total estimé à 5,4 millions

d'euros TTC, qui inclut la construction, les frais de maîtrise d'œuvre, le mobilier, l'informatique, etc., qui sera subventionné à hauteur d'environ 60 %. Différents subventionneurs : la DRAC, le Département, la Région, etc. Bien sûr, le solde sera financé dans le cadre du projet Cœur de ville dont on parlera tout à l'heure. En matière de calendrier : engagement des travaux en 2021, en cohérence avec le Cœur de ville parce qu'il faut que les deux projets avancent ensemble parce qu'ils sont étroitement dépendants l'un de l'autre ; on ne peut pas faire l'un sans l'autre et réciproquement.

Concernant le Cœur de ville, je ne vais pas vous montrer de nouvelles images parce que, comme vous le savez, nous sommes toujours en période de discussion avec les aménageurs. Tant que l'aménageur n'est pas choisi nous ne pouvons pas montrer quelque image que ce soit. Pour illustrer le propos nous reprenons les images qui avaient été présentées lors de la présentation publique en début d'année, que vous connaissez bien maintenant. Les objectifs, je vous les rappelle quand même : utiliser la centralité géographique de la ville pour en faire un lieu de vie contemporain et fédérateur pour tous les Cellois. Avec trois grandes choses à dire :

- D'abord, un ensemble de services qui va animer ce lieu, la création d'une médiathèque en premier ; la réalisation d'une coulée verte, un nouveau parc, vers le parc de la Grande Terre ; l'ouverture d'une brasserie qui fait beaucoup défaut à notre ville, un lieu de rencontre, de convivialité ; la construction d'une crèche, d'espaces médicaux, avec l'évolution des professions de santé il est indispensable que notre ville, si elle ne veut pas voir partir tous ses praticiens, les aide à s'installer dans des locaux adaptés ; et offrir aussi de nouveaux commerces aujourd'hui absents sur la ville.
- Un autre point concerne le logement, puisque vous savez qu'il y a à peu près 250 logements sur ce Cœur de ville, des logements de qualité destiné au parcours résidentiel des Cellois, mais aussi à l'accueil de nouveaux arrivants permettant de se rapprocher, à terme, d'une population de 25 000 habitants. C'est indispensable pour apporter un nouveau dynamisme à notre ville qui ronronne un peu sur elle-même.
- Maintenir sans impôts un niveau élevé d'équipements et de services, et pouvoir peser davantage sur les orientations supra communales. Il est vrai qu'aussi bien au niveau du Département qu'au niveau de l'intercommunalité, etc., une ville de 25 000 habitants pèse plus qu'une ville de 20 000 habitants.

Et il faut tout de même noter que tout ce projet ne coûtera rien aux Cellois, car il sera entièrement financé, et même au-delà, par les cessions foncières qui l'accompagneront. C'est important, il ne faut pas dire que tout cela coûtera de l'argent, au contraire, cela ne coûtera rien du tout aux Cellois. Je vous remontre rapidement les points importants : le parvis, la rue commerçante, et le parc qui va faire le pendant du parc de la Grande Terre.

Un mot sur ce projet Cœur de ville : là aussi il faut dire qu'il a été approuvé au conseil municipal du 9 avril 2019 à l'unanimité des suffrages qui se sont exprimés. La réalisation : bien sûr, la ville ne peut pas réaliser elle-même ce projet, elle sera confiée à un aménageur. Nous sommes en négociation finale avec eux trois candidats retenus : les sociétés Citallios, Eiffage et Grand Paris Aménagement ; ces trois sociétés étant citées par ordre alphabétique pour ne pas voir là-dedans un quelconque classement. C'est en principe en décembre que nous choisirons parmi ces trois sociétés quel sera l'aménageur de ce projet, et à ce moment-là il pourra commencer les préliminaires.

Pour finir sur ce projet, c'est un projet entièrement financé par les cessions foncières qui vont dégager une plus-value qui, non seulement va financer le projet, mais va également financer la médiathèque, la crèche, la voirie et les opérations connexes. Démarrage des travaux fin 2020, en lien avec la construction de la médiathèque, avec l'idée qu'en 2023 on mettra en service la

médiathèque, la rue principale et la brasserie, et livraison progressive des autres lots jusqu'en 2026. C'est donc finalement un projet qui va occuper tout le mandat suivant.

Liées à ce projet, il y aura un certain nombre d'opérations connexes qui seront réalisées par la ville et non pas par l'aménageur, mais qui sont nécessaires. D'abord, il y aura une reconfiguration des locaux de l'hôtel de ville, rendue indispensable par plusieurs choses et notamment par la médiathèque. Puisque vous savez que la médiathèque est en extension de l'hôtel de ville, mais il y en aura une partie qui sera réalisée largement à la place des bureaux du hall ouest, il faudra donc reconfigurer tout l'emplacement des bureaux. L'espace des garages, qui va donner sur la rue centrale sera complètement reconfiguré lui aussi, on ne peut pas laisser ça comme ça. Et la voirie aussi, vous avez vu déjà qu'en anticipation du projet Cœur de ville l'avenue Charles-de-Gaulle, cet été, a été reconfigurée pour accroître le stationnement. Et l'été prochain, ce sera sans doute l'avenue de la Drionne qui sera reconfigurée à son tour. Tout ceci s'accompagnera sans doute de relocalisations et nécessitera donc un certain nombre de dépenses. On peut concevoir que toutes ces opérations connexes vont coûter environ 1 à 2 millions par an, mais seront entièrement financées par le projet Cœur de ville.

Le dernier projet : la rénovation de Beauregard. On a dit que c'étaient 2 800 logements, le tiers de la ville. Là, c'est une opération d'envergure échelonnée sur une dizaine d'années : 2021-2030, et visant la rénovation complète du domaine. Vous voyez que Beauregard a été construit bien avant l'hôtel de ville, puisque l'on voit sur cette photo le triangle de l'hôtel de ville et le lycée aussi qui sont des espaces vierges au moment de la construction de Beauregard. C'est un domaine qui a été construit il y a plus de cinquante ans, avec les normes techniques de l'époque, qui n'a pas connu de véritable rénovation et qui se dégrade, qui nécessite au niveau du bâti une rénovation importante.

Nous en sommes aujourd'hui à une étude de faisabilité, qui a été commencée en 2019, qui est confiée au cabinet d'architecture Graal, et qui s'accompagne aussi d'études complémentaires pour voir notamment l'état des réseaux car ils ne sont sans doute pas en très bon état. Cette étude est menée en partenariat avec la Ville de Paris et bien sûr la société Elogie-Siemp, parce que nous ne pouvons agir sur ce domaine qu'en partenariat avec le bailleur et le propriétaire. Les objectifs, comme l'a dit le Maire sont : rénover un bâti vétuste ; rendre accessible la majorité des logements ; réaliser une mixité à l'image d'un véritable quartier ; offrir une part significative de logements neufs, créer de nouvelles conditions de gestion, notamment le gardiennage ; permettre une certaine accession à la propriété ; rénover l'urbanisme, l'espace public, la trame végétale. Aujourd'hui, l'étude est en cours, on a quelques exemples que l'on va vous montrer, mais qui sont un peu des pièces détachées qu'il faut maintenant assembler dans un tout cohérent, ce qui n'est pas encore fait.

En matière d'accessibilité, la première idée est de mettre des cages d'ascenseur au droit de chaque entrée d'immeuble. C'est une possibilité qui sera sans doute utilisée pour un certain nombre d'immeubles. Si l'on veut faire la même chose en plus grand, on peut profiter de cette rénovation d'installation d'ascenseurs en agrandissant finalement les surfaces, en créant toute une avancée sur l'un des côtés du bâtiment ; c'est encore une version plus complète. On peut également adjoindre à une construction existante une construction neuve, qui permet l'accessibilité dans un même bâtiment et de relooker en même temps le bâtiment. En matière de constructions neuves, on peut aussi faire des constructions ponctuellement, totalement isolées. Là, c'est un exemple de renouvellement pris au bout des ateliers d'artistes. On pourrait citer beaucoup d'exemples, il faut maintenant trier tout cela.

Bien sûr, il y a aussi des efforts en matière d'espace public et de valorisation du site. Bien sûr, c'est un site extraordinaire avec la forêt, mais même les pelouses peuvent être aménagées avec des gradins, des parcours de santé peuvent être créés dans le domaine. Là aussi, en matière d'espace public et de revalorisation du site, il y a beaucoup d'idées qui restent à ordonner.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? En 2020, nous achèverons cette étude de faisabilité. Il y a eu quelques premières propositions dont j'ai extrait quelques vues, mais dont certaines sont tout de même à discuter, à revoir, à aménager. On n'en a pas vraiment discuté avec nos partenaires, il y a des compléments à prendre en compte, il y a des choses que l'on n'a pas intégrées qui sont tous les impératifs de gestion : le gardiennage, l'astreinte technique. Et il y a les études techniques complémentaires à mener. Il faut donc achever tout cela en 2020 et se mettre d'accord avec Paris et la Siemp sur un scénario d'aménagement, c'est ce que nous souhaitons vraiment. La Ville de Paris et la Siemp nous ont dit qu'il ne leur serait pas possible de prendre des décisions avant les élections, ce que l'on comprend. Disons donc que pour le moment on travaille et que les décisions ne pourront se prendre qu'avec les municipalités qui seront élues de part et d'autre, aussi bien à Paris qu'ici. L'idée est quand même d'avoir un scénario d'aménagement sur lequel on converge à la fin de l'année 2020, pour démarrer les travaux en 2021.

Si l'on additionne tout cela : les investissements courants, les investissements des politiques pluriannuelles et les grands projets, nous allons avoir pendant ces trois années un budget d'investissement particulièrement important, que l'on peut chiffrer à 30 millions d'euros sur la période, soit en moyenne 10 millions par an, c'est un niveau que nous n'avons encore jamais atteint. Ce qui représente un montant de 460 € par habitant d'investissement, de dépenses d'équipement, très supérieur à la moyenne des villes comparables qui est de 323 €, et comme on l'a dit, financé sans augmentation d'impôts ni recours à l'emprunt. Tout ceci sans s'endetter, en conservant donc un niveau d'endettement très faible.

Monsieur le Maire

Très faible et qui baisse, qui passe de 318 € à 266 €.

Monsieur SOUDRY

Ce qui est très inférieur à la moyenne des villes comparables puisqu'il est de plus de 1 000 €. Ce sont donc des projets très importants mais entièrement maîtrisés.

Dernier point pour conclure : on doit parler de l'assainissement, juste une diapositive. La compétence assainissement va être transférée au 1^{er} janvier 2020 à Versailles Grand Parc, assainissement et eaux pluviales urbaines. C'est-à-dire que nous n'aurons plus de budget communal d'assainissement : au budget dans deux mois, vous n'entendrez plus Jean-Christian Schnell nous expliquer toute la complexité du budget d'assainissement, ce sera fait à VGP. Et, comme on l'a vu tout à l'heure, il n'y aura plus de redevance communale d'assainissement. Je vous montre rapidement, mais vous l'aurez dans les documents, deux annexes qui sont, comme l'année dernière, les annexes sur les ressources humaines obligatoires, qui vous donnent le nombre des avantages en nature, des heures supplémentaires.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Pierre pour cette présentation. Le temps tourne, nous allons donc tout de suite passer au débat sur ces orientations budgétaires. Je remercie encore Pierre, vous voyez que nous avons fait un effort de pédagogie, mais cela permet de présenter vraiment les grands sujets de la ville. Qui souhaite commencer ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Vous avez dit en entrée qu'il n'y avait pas de densification de la ville, or, en fait, pendant ce mandat ont été réalisés ou signés la construction de 380 logements, hors conventionnement. Sur 8 400, on ne peut pas dire que ce soit de la non densification.

Je voudrais revenir sur le centre de loisirs Morel de Vindé qui devait ouvrir à la rentrée. Si j'ai bien compris, il ouvrira à la Toussaint mais il faudrait quand même qu'ils se dépêchent vraiment. Parce que manifestement, à moins qu'ils travaillent la nuit, pour l'instant on est loin du compte. En

revanche, est-ce que l'on sait combien de gens, après la suppression des rythmes scolaires, font des demandes pour des centres de loisirs et n'ont pas satisfaction ? Parce que tout cela s'ajoutera lorsqu'il y aura d'autres gens, dans le futur centre-ville s'il se fait, il y aura donc des besoins supplémentaires sur cette période-là et ce n'est pas cité.

Pour le Cœur de ville, lorsque vous dites que l'on a approuvé le projet, on a approuvé le principe d'un Cœur de ville et non pas le projet. Je suis désolé, la preuve, Monsieur le maire, c'est que je vous ai fait un courrier pour vous dire que je refusais de participer à la commission d'appel d'offres. Parce que le projet tel que vous l'avez présenté ce sont 250 logements qui ne respectent pas la loi SRU puisqu'il n'y aura aucun logement social alors que vous parlez de mixité ailleurs. On ne sait pas très bien où sera la crèche, si c'est la ville qui la financera, dans le débat je n'ai pas vu de financement pour la crèche. La dernière fois, il y avait un doute sur la démolition de la salle Charles De Gaulle, je pense que cela doit être acté sinon on ne voit pas comment pourrait se faire la rue. Il y a le parvis à financer, je n'ai pas vu apparaître tout cela dans vos calculs. D'autre part, les 250 logements que vous voulez faire entraînent la création de 63 logements à caractère social, qui se feront évidemment dans le seul quartier où vous en faites : Beauregard. Et je me demande si Beauregard n'est pas en fait la variable d'ajustement du quota de logements sociaux.

Pour en venir justement à Beauregard, vous nous avez fait une très belle présentation avec de beaux schémas. Déjà, les ascenseurs extérieurs sont une utopie puisque, pour ceux qui connaissent Beauregard, ils savent très bien que les escaliers sont faits de telle sorte que si vous mettez un ascenseur vous êtes toujours à demi étage ; il y a donc déjà un dessin qui ne peut pas tenir. La deuxième chose : à aucun moment n'a été montré la démolition d'un bâtiment pour en faire un neuf. Vous pouvez donc faire tous les calculs que vous voulez, vous pourrez construire de nouveaux logements qui seront heureusement accessibles à tous, mais cela ne règlera pas pour autant l'accessibilité des 2 500 qui n'ont actuellement pas d'ascenseur. Enfin, on voit que chaque année on repousse d'un, deux ou trois ans, ce sont les payeurs qui décident, c'est la Ville de Paris qui va financer tout ce projet, ce n'est pas la ville de La Celle-Saint-Cloud, je ne pense pas en tout cas. On a déjà participé à des études à hauteur de 120 000 ou 130 000 €, il faudra donc vraiment se battre pour que la Ville de Paris arrive à gérer. Et une dernière chose : depuis maintenant deux ans il y a un nouveau bailleur sur Beauregard qui est I3F, or pourquoi I3F n'est pas aussi membre participant à ce futur projet ? Avec le regret que l'on avait eu en vous disant que l'on ne comprenait pas pourquoi il y avait un projet d'ensemble et qu'on laissait quand même construire de nouveaux logements.

Enfin, pour revenir sur le débat de départ, et surtout sur l'une des dernières diapositives, vous dites que l'on va augmenter l'investissement par habitant. Si j'ai bien compris, on va donc investir 10 millions d'euros par an, or, tout à l'heure, si j'ai bien compté on était à 5 millions d'euros. Si vous comptez la construction du Cœur de ville comme investissement, oui, mais dans ce cas-là ce n'est pas la ville qui les investit, je ne vois donc pas en quoi cela joue sur l'investissement individuel.

Monsieur le Maire

Comme d'habitude, Monsieur Baraton, vous êtes dans la critique systématique. On vous a écouté, il n'y a rien de positif, tout va mal, tout est critique. Évidemment, c'est une attitude, mais ce n'est pas comme cela que l'on va améliorer les choses, il vaut mieux faire des propositions d'amélioration. Le Cœur de ville, je m'en excuse, mais vous l'avez voté. Maintenant, en plus, vous dites non seulement que vous ne l'avez pas voté alors que vous l'avez voté, mais vous ne venez même pas à la commission qui va traiter du Cœur de ville, vous ne venez même pas pour choisir l'aménageur qui fait des propositions ; ce n'est pas très cohérent.

Il y a un certain nombre de choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord. Densification : non, il n'y a pas de densification à La Celle-Saint-Cloud. Ou bien alors, si vous appelez densification des constructions de logements, à ce moment-là on ne fait plus rien et on est dans l'immobilisme. Choisissez : immobilisme ou faire quelque chose. Ce que l'on fait, on essaie de le faire de manière

cohérente, en répondant aux besoins des habitants. Il y a un point sur lequel je ne suis pas du tout d'accord avec vous : l'accessibilité à Beauregard. Une fois de plus, vous critiquez, vous plaisantez un peu sur ce sujet de l'accessibilité. Monsieur Baraton, je vous le redis : l'accessibilité est un sujet extrêmement important à Beauregard. Aujourd'hui, il y a un tout petit nombre de logements accessibles, et les uns et les autres nous rencontrons des gens qui ont des difficultés pour rentrer chez eux, que ce soient des personnes handicapées ou des personnes à mobilité réduite au sens large, ou des personnes âgées. Je le dis : c'est un sujet extrêmement important. Alors qu'aujourd'hui les normes actuelles sont de prévoir des ascenseurs dans tous les immeubles avec deux étages ou plus, aujourd'hui, pour des immeubles à quatre niveaux, il n'y a pas d'accessibilité. Et non seulement il n'y a pas d'ascenseur pour monter au niveau supérieur, mais même le rez-de-chaussée est difficile d'accès pour un certain nombre de personnes ; c'est donc un sujet majeur. Là-dessus, avec les bailleurs, la Ville de Paris, tout le monde devra y participer, y compris la ville de La Celle-Saint-Cloud, je ne vois pas pourquoi vous y seriez opposé. D'ailleurs, nous finançons déjà depuis des années la rénovation de logements à Victor Hugo, Maurice de Hirsch. Les rénovations, le conventionnement sur Beauregard, comme l'a rappelé Pierre tout à l'heure, sont des sommes qui sont engagées par la ville de La Celle-Saint-Cloud.

Je termine sur le Cœur de ville. Vous dites : « 10 millions, oui, mais il ne faut pas compter l'investissement de l'aménageur ». Et bien si, il faut le compter : si la ville arrive à faire financer par d'autres des projets qui sont les projets de la ville, c'est bien ce qu'il faut faire, c'est ce qu'il y a de mieux. Si vous voulez ne compter comme investissements que les investissements financés par la ville, à ce moment-là on arrête d'aller chercher des subventions, on finance tout plein pot et là on sera d'accord. Simplement, on aura alors peu d'investissements parce que la ville a besoin de ces subventions, la ville a besoin d'opérateurs qui accompagnent l'action municipale pour investir. Je pense aux bailleurs, à l'aménageur, il y aura des cessions de terrains, un bilan de l'aménagement. D'ailleurs, l'opération Cœur de ville, ce sera la ville de La Celle-Saint-Cloud qui le fera par le biais d'un concessionnaire, tout sera prévu dans le traité de concession, nous piloterons cette affaire-là.

Voilà donc quelques réponses. Concernant le centre de loisirs Morel de Vindé, il sera terminé dans les toutes prochaines semaines, Pierre nous a montré la photo tout à l'heure, je crois qu'il sera ouvert à la Toussaint ou un peu après. Monsieur Baraton, il faut voir les choses positivement ! Et c'est avec de l'enthousiasme que l'on fait avancer les choses ! Et ce n'est pas en critiquant tout, tous les matins, tous les soirs, que l'on fait avancer les choses. Il n'y a pas que vous Monsieur Baraton, il y a d'autres groupes, chacun va s'exprimer à tour de rôle. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Merci. Désolé pour Monsieur Baraton, mais je suppose que vous aurez l'occasion d'y revenir. J'ai été un peu surpris par cette présentation de DOB qui a duré près d'une heure et demi, alors que d'habitude, sur les sujets que l'on connaît déjà par cœur, on n'a pas besoin de s'étendre aussi longuement, cela s'apparentait plus à une présentation en réunion publique. On a compris, Monsieur le Maire, que c'est en même temps, et vous nous le confirmerez, une déclaration de candidature pour les prochaines municipales puisque vous ne l'avez pas encore annoncé officiellement.

Monsieur le Maire

Vous êtes déjà dans l'élection municipale, ce n'est vraiment pas notre propos ce soir. En revanche, que l'on ait un projet municipal, une vision municipale, c'est bien le sujet.

Monsieur BLANCHARD

Oui, enfin les présentations que l'on a eues, cela fait quand même cinq ans et demi que ce mandat est en cours, tout ce que vous nous avez dit vous l'aviez, à 90 %, déjà dit, on a eu l'occasion d'en discuter. Ce n'est pas une critique, vous avez le droit de faire cette présentation aujourd'hui, pourquoi pas, mais c'est une simple constatation.

Ensuite, dans votre présentation du début, vous avez dit que médiathèque et Cœur de ville ont été votés à l'unanimité, nous sommes pleinement d'accord, d'autant plus d'accord que ce sont les propositions que nous avons émises bien avant vous, on se félicite donc que vous les ayez reprises à votre compte.

Sur le Cœur de ville, j'émettrai un petit bémol cependant, puisqu'il y a eu un dernier vote à l'occasion du choix de l'aménageur, je crois, où nous nous sommes abstenus, autant que je me souviens. Puisque par rapport à ce qui nous avait été présenté, nous avons découvert qu'il n'y aurait pas de logements sociaux dans le Cœur de ville. Et nous en avons été profondément choqués puisque vous en avez fait une présentation un peu alambiquée en disant que jusqu'à la gare on peut considérer que c'est le Cœur de ville. C'était une manière de mettre en évidence le fait que vous étiez avant tout intéressé par l'équilibre économique de ce projet pour que l'on n'ait rien à payer, ce qui est louable. Mais vous ne l'avez pas avoué clairement, l'objectif était bien de faire venir des gens qui avaient les moyens de se payer des logements neufs dans le Cœur de ville.

Ensuite, sur le respect de l'environnement et du cadre de vie, vous en avez fait une présentation un peu alambiquée pour dire qu'il ne faut surtout rien faire et surtout préserver. Or, les problèmes d'environnement aujourd'hui sont des problèmes, et vous l'avez abordé à cette occasion-là, aussi de densification. Je ne voudrais pas être polémique sur ce sujet, mais un peu de densification dans certains coins de La Celle-Saint-Cloud n'est pas nécessairement un mal. On sait que l'un des gros problèmes environnementaux dans le monde, et les grandes villes de l'Ouest américain en sont un exemple merveilleux, des villes qui font trois-cents kilomètres avec des pavillons qui se suivent, c'est un vrai problème pour l'environnement. Il faut donc savoir reconstruire des villes conviviales, et savoir ne pas laisser se développer des logements qui partent à dix, vingt, trente kilomètres des centres-villes. La réflexion doit donc aller plus loin que de dire que l'on protège notre verdure, bien sûr que l'on veut la protéger, bien sûr que notre ville est particulièrement agréable à vivre, on est tous à cinq minutes d'un massif forestier lorsque l'on habite La Celle-Saint-Cloud, on peut en profiter pleinement. Mais il faut aussi avoir cette notion plus large qu'une vision un peu étriquée à l'échelle de notre commune, savoir penser aussi au problème dans son ensemble et savoir l'aborder de cette manière-là.

Ensuite, sur l'aspect des solidarités, puisque vous avez aussi abordé ce sujet, pour nous c'est un problème essentiel, sinon on ne serait pas la représentation de la gauche à La Celle-Saint-Cloud. Notre souci est surtout qu'à partir du moment où l'on propose des services de la commune, d'une manière ou d'une autre, ou des activités, de l'animation culturelle, il faut impérativement que cela puisse être ouvert à tous. Lorsque des tarifs sont faibles, on se dit que cela va profiter à tous, mais il y a aussi des gens qui, même avec un tarif faible, ne pourront pas en profiter. Or, à partir du moment où l'on a une organisation collective, et donc de l'argent public, il faut que chacun puisse en bénéficier.

Enfin, dans votre introduction, vous avez parlé des grands projets en mettant en cause l'idée de ville-dortoir. Tout le monde sait que La Celle-Saint-Cloud est une ville dortoir, ce n'est pas parce qu'il y a de l'animation culturelle que ce n'est pas une ville-dortoir. Et c'est d'ailleurs ce qui a fondé notre idée de créer un Cœur de ville, pour que l'on puisse reconcentrer, sur un lieu qui soit commun à tous les habitants de La Celle-Saint-Cloud, une espèce de pôle attractif qui permette de créer ce dynamisme. D'ailleurs, Monsieur Soudry lui-même, lorsqu'il a parlé du Cœur de ville, a admis, je cite mot à mot parce que je l'ai relevé : « Donner un dynamisme à notre ville qui ronronne sur elle-même ». C'est bien admettre au bout du compte, je ne vous en veux pas de l'avoir dit dans ces termes-là, que la ville donne l'impression d'être endormie. Ce n'est pas complètement vrai, mais le Cœur de ville, c'était en tout cas le sens de notre proposition lorsque l'on avait émis cette idée, est justement bien pour lutter contre cela.

Et enfin, vous êtes revenu plus tard, après votre présentation, sur la question de VGP, je ne vais pas m'étendre là-dessus. Vous avez admis que ce n'était pas une solution miracle, pour moi c'est

aussi un problème de mode d'élection : c'est un scrutin direct, ce sont des représentants des conseils municipaux qui participent à l'animation de Versailles Grand Parc. Nous, élus de l'opposition, nous sommes un peu frustrés, même si nous sommes pour le principe de l'intercommunalité, parce qu'il y a des choses qui ne sont pas discutées avec une opposition. Et VGP est malheureusement un triste exemple d'une inexistance complète d'une opposition, c'est complètement monocolore ; il manque donc quelque chose au débat démocratique. Je sais que ce n'est pas simple parce que, pour que le scrutin soit direct, il faudrait qu'il y ait plus d'intégration. Or, l'intégration se fait petit à petit, mais malheureusement c'est un peu dommage.

Ensuite, sur la présentation de Monsieur Soudry, nous sommes pleinement d'accord avec votre idée selon laquelle la suppression de la taxe d'habitation pose un vrai problème, je dirais même démocratique. Parce que cela veut dire qu'il y a toute une part de la population, tous ceux qui ne sont pas propriétaires, qui deviendront des citoyens qui voteront pour élire un maire mais qui seront dans une situation complètement déséquilibrée par rapport à leur manière d'être représentés. Si l'on n'a pas une contribution, ne serait-ce que symbolique, on est mal placé pour avoir des exigences en face, c'est un vrai problème. D'ailleurs, d'après ce que j'ai pu lire récemment, la compensation par l'État, pour des communes de notre sociologie et catégorie de population, pourrait ne pas être à l'euro l'euro. Il semblerait qu'il y ait un certain nombre de communes, dont on ferait partie, qui ne seraient pas compensées de la suppression de la taxe d'habitation. Cela veut dire que, non seulement il y aura une perte de pouvoir en termes budgétaires, mais en même temps une perte de moyens, ce qui est susceptible de poser problème ; à voir parce que je crois que les choses ne sont pas encore complètement déterminées.

Cela me permet quand même de relever que, quoi que l'on dise, on est une commune riche. Les chiffres que vous avez donnés, Monsieur Soudry, font apparaître que 45 % des ménages sont dans les 20 % des Français les plus riches. On ne peut pas dire qu'il ne faut pas opposer aux communes riches les communes pauvres, mais il y a un constat : on a une sociologie particulièrement privilégiée, ce n'est pas la peine de prétendre le contraire.

Ensuite, sur la question des dépenses en personnel qui sont en diminution, une première mise en garde : on peut avoir envie d'externaliser, ce qui permet d'avoir des dépenses en personnel qui diminuent, mais cela ne veut pas dire que les charges ne diminuent pas. Pendant des années, on a eu un débat sur l'idée d'avoir une régie en matière de cantine scolaire, une régie cela veut dire du personnel municipal, le jour où l'on n'a plus de régie... Effectivement on n'a pas de dépenses de personnel, mais on paye un prestataire extérieur qu'on ne maîtrise pas de la même manière que du personnel municipal. Je ne veux pas dire que l'on maîtrise le personnel municipal, mais on maîtrise mieux la manière d'organiser ses propres services quand on ne les externalise pas.

Deuxième chose sur cette question de personnel : on y reviendra sûrement tout à l'heure mais la Chambre régionale des comptes relève que la diminution de personnel porte essentiellement sur ceux qui ne sont pas en CDI, ce qui est une forme de critique, même si cela est dit très gentiment. Et la Chambre régionale des comptes relève aussi qu'il y a des travaux à faire sur la mutualisation, vous nous avez promis que l'on allait y travailler, dont acte, mais cela veut dire qu'il y a quand même des progrès à faire là-dessus.

Sur les logements sociaux, vous avez dit que la commune maîtrisait l'augmentation de logements sociaux. Je dirai que vous êtes parvenus, depuis quelques années, parce que l'on a eu quand même des prélèvements importants au titre de la loi SRU, depuis que vous avez constaté que l'évolution était inéluctable et qu'il fallait bien passer sous les fourches caudines, qu'il fallait essayer de trouver les bonnes solutions pour éviter le prélèvement SRU. Dont acte, simplement, on ne va pas dire que l'on est en avance. C'est une loi de 2000 qui doit être appliquée en 2020, et on n'est pas encore au résultat. Cela avance, on ne va pas pleurer misère parce que ça n'avancerait pas, mais ça avance à petits pas.

Ensuite, sur les investissements, vous avez parlé, Monsieur Soudry, de « rénovations courantes » pour les écoles. Je remarque que le lycée Corneille et les collèges ont été rénovés ou sont en cours de rénovation, ils ont à peu près le même âge, même éventuellement un peu moins que nos écoles. On a déjà relevé que faire des travaux a minima dans les écoles permet de répondre à des obligations parce que cela s'impose, mais qu'il serait probablement nécessaire d'engager un programme de reconstruction d'un certain nombre d'écoles. Je ne suis pas en mesure de vous dire lesquelles et quand, mais ce serait pas mal de programmer ces reconstructions, comme on a jugé nécessaire de le faire pour les collèges et le lycée.

Ensuite, sur le Cœur de ville, j'ai déjà dit que cela avait été adopté à l'unanimité mais que l'on a fait des réserves très fortes sur l'aspect social.

Ensuite, sur Beauregard, on est bien évidemment d'accord sur le principe qu'il faut travailler sur une diversification à Beauregard, une rénovation. Mais la diversification à Beauregard, cela veut dire d'abord qu'il y aurait une forme de densification, cela me semble à peu près inéluctable, ce n'est pas la peine de se cacher derrière son petit doigt sur ce sujet-là. Et par ailleurs, il faut aussi penser à diversifier ailleurs qu'à Beauregard, parce que les logements sociaux sont extrêmement concentrés sur cette résidence et pas suffisamment sur l'ensemble de la commune.

Je relève, comme Monsieur Baraton, que le budget d'investissement est très élevé sur les trois années à venir, mais que ce sont des sommes qui n'auront pas nécessairement à être engagées par la commune. Puisque ce sont des financements, pour part importante, qui seront pris en charge, soit par des investisseurs, soit par la Siemp qui est aussi un investisseur d'ailleurs.

J'ai remarqué aussi, sur la présentation de la rénovation de Beauregard, que l'on a eu droit à des diapositives qu'on n'avait jamais vues. Est-ce que ces diapositives signifient que ce que l'on nous avait présenté il y a quelques mois n'est plus d'actualité ? Ou est-ce que ce sont de nouvelles propositions ? Parce que ce n'est pas ce qui nous avait été présenté, on voudrait donc savoir si cela correspond à une poursuite de la démarche. Nous avons toujours demandé à travailler de manière constructive sur ce dossier, et à être informés de toutes ses évolutions, il ne faudrait pas que cela avance un peu comme ça, en marche arrière, en faisant des propositions nouvelles sans les faire.

J'ai peut-être été un peu long, sûrement pas autant que vous (*rires*), mais voilà les questions que je me suis posées jusqu'à présent.

Monsieur le Maire

Merci pour ces commentaires. Quelques mots, effectivement, sur Beauregard. La démarche que l'on vous a proposée et que l'on a mise en route consiste à vous informer, et à débattre d'ailleurs aux différents stades d'évolution du projet. Concernant le diagnostic, vous aviez vu les présentations, aujourd'hui on est dans la phase un peu de discussion sur les points importants, ceux que l'on va retenir, les points un peu saillants du projet. À la fin de l'année ou en début d'année prochaine, on aura certainement un point de rencontre avec l'ensemble des groupes du conseil.

De façon un peu générale, il y a beaucoup de commentaires à travers lesquels vous critiquez plus ou moins la politique. Je retiens quand même qu'il y a un certain nombre de points sur lesquels on avance finalement de concert : le sujet Beauregard sur lequel il y a un large accord de votre part pour travailler ensemble. Ensuite, il y a des nuances, des différences d'approche, mais au moins c'est un sujet sur lequel on travaille avec vous de manière positive. Même chose pour la médiathèque ou le Cœur de ville, projet que nous avons voté à l'unanimité. Qu'ensuite il y ait des différences d'approche, des points de vue un peu différents, il faut évidemment en tenir compte, et c'est là qu'il y a un débat démocratique, un point de vue qui n'est pas majoritaire, qui peut et doit s'enrichir du point de vue des groupes d'oppositions. Je veux dire, indépendamment des petits aspects de polémique, mais c'est de bonne guerre dans une enceinte démocratique. Je suis heureux de pouvoir dire que l'on peut travailler ensemble sur des grands projets au service des

Cellois. L'intérêt est que l'on arrive au moins à travailler ensemble sur des projets municipaux, et ne pas être en complète divergence sur tous les sujets. Il y en a quelques-uns, notamment les sujets budgétaires, où l'on vous sent très sensible et en général très réticent à voter les budgets, vous ne les votez d'ailleurs pas, mais on le sait, on en a pris l'habitude (*rires*). Mais vous votez quand même les grands projets de la ville, que ce soit Beaugard, le Cœur de ville ou la médiathèque, et pourtant vous êtes aussi l'opposition et vous les votez quand même. Je préfère donc retenir de cet échange ce soir qu'il y a des sujets sur lesquels on peut travailler ensemble, et où nous travaillons ensemble. Merci. Stéphane Dasse.

Monsieur DASSE

Monsieur le Maire, je souhaiterais revenir sur deux petits points, ce sera beaucoup plus court.

Le premier point : dans votre propos introductif vous avez évoqué la perspective de fusion avec une ou des communes voisines. C'est effectivement une perspective très intéressante, cela veut-il dire que le projet de fusion avec Bougival redevient d'actualité ? Y a-t-il d'autres projets, d'autres débuts de discussion éventuellement ? Comment peut-on éventuellement encourager ce type de perspective ? C'est ma première question parce que c'est un point important de votre propos introductif.

Le deuxième point que je souhaitais évoquer n'a pas du tout été abordé dans la présentation de ce débat d'orientations budgétaires, mais figure dans le texte de présentation : c'est l'évocation de cession foncière. C'est un point qui me semble relativement important, quelles sont les cessions foncières qui sont éventuellement envisagées ? Merci.

Monsieur le Maire

Il y a donc deux points, assez différents d'ailleurs. Pierre, sur les cessions foncières.

Monsieur SOUDRY

Les cessions foncières, c'est dans le cadre du projet Cœur de ville, où la plupart des terrains appartiennent à la ville. Une partie de ces terrains sera donc cédée à l'aménageur, qui va nous les acheter, et c'est cet achat de terrain qui permettra de financer l'ensemble du dispositif lié à ce Cœur de ville.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Deuxième aspect : la question de la fusion. « Fusion » au sens un peu large où cela peut être « fusionner des services », des collectivités, ce n'est pas tout à fait la même chose. Pour fusionner des services, nous avons largement engagé les choses : hier, nous avons la réunion budgétaire de ce que l'on appelle le GCSMS, c'est-à-dire les SSIAD fusionnés du Chesnay-Rocquencourt, La Celle-Saint-Cloud, Bougival. C'est une institution maintenant, nous avons fusionné l'ensemble de nos services de soins infirmiers à domicile, qui fonctionnent de manière très étroite. Monsieur Brillault, Maire du Chesnay, Madame d'Esteve qui est administratrice du GCSMS et moi-même pilotons une affaire sur l'ensemble du territoire. Pour vous donner un autre exemple, tout ce qui concerne le Pôle emploi insertion est aujourd'hui fusionné, Laurence pourrait en parler, entre les communes du Chesnay-Rocquencourt, Bougival, La Celle-Saint-Cloud.

Ensuite, il y a la question de la fusion des collectivités. Personnellement, je n'y suis pas du tout opposé, au contraire, c'est un sujet qui est d'actualité et qui le sera toujours d'ailleurs. Parce qu'à un moment donné on fait une offre et les autres collectivités disent « oui » ou « on va voir un peu plus tard » ou « on en reparlera après les élections ». C'est un sujet qui, à mon avis, doit avancer, il avance à sa vitesse propre et à la vitesse de la sensibilité des uns et des autres. Personnellement, je suis persuadé que la réponse ultime aux difficultés auxquelles nous serons confrontés dans les années à venir, des difficultés de gestion budgétaire : les prélèvements, la baisse des ressources, sera d'aller vers des formes de fusion, il faudra y aller j'en suis convaincu. L'intercommunalité ne

permettra pas de résoudre ces problèmes à long terme, il faudra aller vers des fusions. Regardez les Allemands : ils ont réussi à fusionner la totalité de leurs communes, en les ramenant de 8 000 à 4 000, alors que nous en avons encore 34 000 ou 35 000. Ils ont progressé considérablement, très rapidement, il y a déjà une trentaine d'années, en proposant un personnel très formé, très qualitatif, y compris les élus d'ailleurs, des gens extrêmement compétents qui sont à la tête de ces collectivités. Je pense que l'Allemagne bénéficie, avec ces collectivités, d'une capacité d'efficacité de gestion qui est bien supérieure à la nôtre. Je pense que c'est un sujet sur lequel les politiques, les parlementaires, le gouvernement, doivent aller plus loin, on est au XXI^e siècle, on est plus au XIX^e siècle, je pense qu'il faut aller plus loin ; si on laisse faire la nature, il ne se passera rien. Vous savez, cela n'a rien à voir mais c'est un peu, d'une certaine manière, comme la parité dans nos instances municipales qui a permis de changer complètement la donne. Eh bien il y a des moments où il faut être assez radical, et je pense qu'une politique de profusion devrait être conduite. Personnellement, je ne vois pas d'autre solution pour faire face aux enjeux budgétaires des années qui viennent. Madame Delaigue.

Madame DELAIGUE

J'aimerais revenir sur votre introduction et son application à Beauregard. Dans votre introduction, vous avez effectivement parlé de ne pas densifier la commune, je l'ai noté tel que, et sur Beauregard que se passe-t-il ? Vous avez une densification qui ne fait que s'accélérer, vous avez donc eu il y a très longtemps la Sente du Gui avec 17 appartements, quand je dis « vous » c'était bien sûr Siemp et Elogie-Siemp mais soutenus par la commune avec 43 logements. Ensuite, Maurice de Hirsch, nous sommes en train de voir la réalisation d'environ 70 logements. Et il y a votre grand projet, dont vous nous avez beaucoup parlé, de rénovation profonde du quartier de Beauregard dans lequel vous voulez encore densifier. On a effectivement découvert des photos, des projets, où l'on voit un immeuble avec un autre immeuble en T, il y a donc des constructions un peu plus loin, une autre charte où l'on voit encore des constructions nouvelles. Il ne faut donc pas dire que vous ne voulez pas densifier à Beauregard, vous voulez densifier à Beauregard.

Ensuite, en termes de mixité. Il est vrai que dans le principe, la rénovation de Beauregard, les immeubles sont anciens, bien sûr qu'il faut aller vers une rénovation, en particulier une rénovation énergétique ; s'il y a des logements insalubres, c'est vrai qu'il faut repenser à tout cela. On s'est quand même toujours élevé contre le fait qu'il y aurait une concentration de logements sociaux à Beauregard. Or, tout ce que je viens de citer là ce sont des logements sociaux et on peut craindre que ce ne soit pas fini, même si vous nous annoncez des logements peut-être en accession à la propriété. Cela va permettre d'aller vers une mixité, cela va plutôt dans le bon sens, mais entre temps vous aurez densifié Beauregard. Je voulais donc avoir votre réaction sur ce point.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre sur ce point-là parce que je crois que l'on est là au cœur du sujet Beauregard. Aujourd'hui, et ce depuis plusieurs années, la Siemp applique les critères du logement social à toutes les nouvelles entrées dans le domaine de Beauregard. C'est la réalité : toute entrée dans le domaine de Beauregard se fait sous condition de ressources au titre correspondant au logement social. Je le dis très solennellement.

Monsieur BLANCHARD (Micro fermé)

Parce que c'est en mauvais état.

Monsieur le Maire

Vous rendez-vous compte de ce que vous dites, Monsieur Blanchard ? Je veux aller jusqu'au bout de ce raisonnement. C'est en mauvais état, nous sommes d'accord, la réalité c'est que tout logement du domaine de Beauregard est attribué dans les conditions du logement social. C'est-à-dire que les gens qui rentrent dans le domaine de Beauregard sont des gens qui relèvent du logement social, sous plafond de ressources. C'est-à-dire que 100 % de Beauregard est aujourd'hui

du logement social, ce n'est pas acceptable. Qu'est-ce qui n'est pas acceptable ? Des logements totalement vétustes, insalubres, qui donnent lieu aux démarches et aux procédures de logements indignes.

Monsieur BLANCHARD (Micro fermé)

Ce n'est pas la question.

Monsieur le Maire

C'est la question à laquelle je réponds ! Parce que ce que je vous dis vous gêne, Monsieur Blanchard, dès que l'on parle de Beauregard en disant la vérité des choses, cela vous gêne pour des raisons qui sont les vôtres et qui me gênent. Je vous dis que c'est du logement vétuste, que c'est actuellement du logement 100 % social. Que voulons-nous faire ? Nous voulons rénover le domaine de Beauregard, nous voulons que les logements soient plus grands, bénéficient d'une vraie étanchéité énergétique. Aujourd'hui, ce sont des passoires thermiques épouvantables, les réseaux de chaleur du domaine de Beauregard, nous ne sommes pas allés voir mais je crains que ce soit catastrophique. Nous allons faire le point sur le réseau d'assainissement, je crains que ce soit catastrophique. Pourquoi ? Parce que depuis soixante-dix ans, Monsieur Blanchard, on n'a rien fait de structurel, on a relooké, mais au fond des choses qu'a-t-on fait ? Quelle est la réalité aujourd'hui ? Combien y a-t-il de gardiens sur le domaine ? Des questions d'insécurité, des problèmes de voisinage, j'en ai tous les jours. Je monte sur le domaine, comme un certain nombre d'élus ici autour de la table, pour essayer de trouver des solutions, il n'y a que trois gardiens je crois pour 2 800 logements et 5 à 6 000 personnes, ce n'est pas possible. Il faut que l'on arrive 1) à rénover profondément, ce sont des chiffres considérables mais c'est l'avenir. 2) il faut diversifier, on ne peut pas être dans une situation comme celle-là de logement social 100 % Beauregard. Il faut diversifier le logement, il faut des logements en accession à la propriété, du logement privé, du logement intermédiaire et il faut aussi du logement social. Cela doit se faire dans le cadre d'un plan d'aménagement où la Ville de Paris financera, le bailleur Siemp peut quand même financer un peu, je le dis parce que l'on passe énormément de temps sur le projet d'études urbaines, c'est un projet capital.

Madame Delaigue a posé la question très pertinemment sur le domaine de Beauregard et je lui réponds. Cela vous gêne que l'on parle de Beauregard. Je vous dis que c'est un enjeu urbain, et à toute occasion j'en parle avec les habitants et les gens du domaine de Beauregard. Nous essayons d'améliorer les choses pour eux, nous ne sommes pas là pour faire de la politique politicienne ! C'est pour eux que l'on fait cela ! Je vous redis, Monsieur Blanchard, que des ascenseurs ce n'est pas un luxe. Lorsque l'on parle de densification : 130 logements, on est à 2 ou 3 % de logements. Qu'a-t-on fait avec ces logements, Madame Delaigue ? Des logements équipés d'ascenseurs. Et bien je peux vous présenter des gens qui sont ravis d'être dans les logements à Victor Hugo, des gens ravis d'aller à Maurice de Hirsch. J'ai des courriers en attente de gens qui habitent au domaine de Beauregard dans les logements actuels de la Siemp, une convention leur donnera priorité pour accéder à ces logements accessibles. Que voulez-vous que je vous dise d'autre ? ! C'est la réalité des choses.

Madame DELAIGUE

Monsieur le Maire, vous avez bien développé votre projet, j'ai bien entendu. Mais en ce qui concerne la densification proprement dite de Beauregard, si j'ai bien entendu Monsieur Soudry, nous sommes partis (et c'est vrai, tous les habitants de Beauregard ici le savent, nous sommes quelques-uns) de 2 500 logements au départ à Beauregard, Monsieur Soudry a parlé de 2 800 logements à plusieurs reprises. Dans les projets que j'ai cités, on n'arrive pas à 2 800, cela veut bien dire que dans la suite de votre grand projet pour Beauregard, vous allez densifier Beauregard, c'est ça mon propos.

Monsieur le Maire

Madame Delaigue, je vais jusqu'au bout des choses : il faudra démolir des logements, des immeubles. Jean-Claude Teyssier le sait bien, on voit bien qu'il y a des immeubles qui sont tellement vétustes qu'il faudrait les démolir. Quand vous avez des constructions des années 60 sur lesquels il n'y a pas eu de travaux structurels importants, il faudra déconstruire ces immeubles ou les détruire, comme vous voulez. Mais il faudra remplacer des logements trop vieux par des logements modernes, je suis désolé. Il y a beaucoup de logements qui sont trop petits, ils ont été construits dans les normes des années 60 et 70, ces normes sont dépassées. Pourquoi voulez-vous qu'à Paris on refasse complètement les logements sociaux ? Il y a un programme énorme de reconstruction de tout le logement social. Et pourquoi, à La Celle-Saint-Cloud, ne toucherait-on à rien ? Mais ce n'est pas possible ! Je vous dis que l'enjeu des dix ou quinze ans qui viennent c'est le renouvellement urbain, la rénovation des logements, et notamment à Beauregard. Si l'on ne fait rien, c'est ce qu'a dit Monsieur Blanchard tout à l'heure, c'est du logement social parce que c'est du logement de mauvaise qualité, c'est exactement ce que vous dites, et c'est ce sur quoi nous sommes profondément opposés. Madame Vial.

Madame VIAL

Je vais également revenir sur la rénovation du domaine de Beauregard. Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est un projet très important pour la commune. Cela fait trente ans que j'habite La Celle-Saint-Cloud, j'ai quand même vu le domaine de Beauregard, le bâti en particulier se dégrader. Je me réjouis donc qu'il y ait un projet d'envergure pour rénover ce domaine qui, par ailleurs, a beaucoup d'atouts, mais qui pose quand même un certain nombre de problèmes. Je n'y habite pas mais j'y suis quand même tous les jours, et je sillonne le domaine de haut en bas, je vois donc un peu ce qui s'y passe. Je me réjouis donc de ce projet même si, à mon sens, il arrive un peu tard parce que certaines choses sont déjà en place, cela va peut-être être long et compliqué de répondre à toutes les problématiques. Mais de toute façon, maintenant que c'est décidé, mieux vaut tard que jamais.

Cependant, cela arrive juste avant les élections municipales, ce qui m'inquiète c'est de savoir qui va financer ce projet quand même très important ? Madame d'Estève, ne levez pas les yeux au ciel alors que je n'ai pas terminé ma phrase, je ne vous accuse pas vous de faire cela avant les élections municipales. Parce que si deux ans avant les élections on ne fait rien, c'est sûr que l'on ne fait pas grand-chose. Mais là, je parle pour la Ville de Paris qui est, d'une part, très endettée, on ne sait pas qui va être aux commandes. Ce que je n'ai pas compris dans votre projet c'est qui va le financer. Parce que la Ville de Paris a certainement les moyens, a certainement aussi des projets pour rénover ses propres logements sociaux, c'est aussi un argument qu'elle rénove ceux qui ne sont pas directement sur sa commune mais qui lui appartiennent. Cependant, je ne sais pas comment l'on pourra tenir les engagements au-delà de 2020, d'une part, ça c'est pour la Ville de Paris.

Et en ce qui concerne la Siemp, ils ont tout de même fait récemment du toilettage ou du relookage, comme le dit Monsieur le Maire, mais ils ont quand même engagé un certain nombre de millions d'euros pour ravalier et partiellement isoler certains logements. Seront-ils donc enclins à financer à nouveau le domaine de Beauregard ? Je ne sais pas, je n'ai pas d'éléments, c'est une question que je vous pose. Et même si la ville participe, vous disiez tout à l'heure que vous vous engagiez à peu près à hauteur de 450 000 €, effectivement ce n'est pas négligeable, mais lorsque l'on voit le nombre de logements qu'il y a à Beauregard et les travaux envisagés, ce sont tout de même des sommes colossales. Ce qui me pose question c'est donc le financement, comment financer, qui va financer, Où en êtes-vous des négociations ?

Monsieur le Maire

Madame, je vais vous répondre très simplement. Comment a-t-on fait pour la Sente du Gui ? Comment a-t-on fait pour Victor Hugo ? Comment a-t-on fait pour Maurice de Hirsch ? Eh bien ce

sont les bailleurs. La ville de La Celle-Saint-Cloud a mis entre 250 et 450 000 €, mais c'est tout, Les bailleurs sociaux ont des moyens. Vous dites que la Siemp a fait des travaux de rénovation, nous les soutenons à fond, ce sont des travaux qu'il faut poursuivre, mais il faut aller au-delà. Il est évident que les places doivent être ranimées, notamment la Place Bendern, il ne faut pas la relooker mais la réaménager. Nous sommes en 2019, 2020, tout cela date des années 70 ou 60, cela fait 60 ans, c'est maintenant qu'il faut le faire, ce n'est pas à cause des élections municipales.

Madame VIAL

Ce ne sont pas les élections municipales qui me posent problème, c'est le fait que ce sera peut-être, ou peut-être pas, Madame Hidalgo, les décisions qui seront prises seront-elles donc pérennes ? Seront-ils enclins à prendre des décisions maintenant ?

Monsieur le Maire

Madame Vial, ce n'est pas nous qui ferons les élections à Paris, évidemment, nous verrons l'interlocuteur mais il faudra reprendre le bâton de pèlerin. Je me rappelle les premières années, cela remonte à trois ou quatre ans les démarches auprès de la Ville de Paris, c'est très long, très lourd, il y a la Direction du Patrimoine, la Direction du Logement, la Direction des Finances, la Direction de l'Administration. La Ville de Paris est une très grosse boutique et difficile à mouvoir, à faire évoluer, mais en tout cas notre volonté est totalement déterminée pour faire avancer la rénovation du domaine, il faut qu'on le fasse. Je vous remercie d'ailleurs de soutenir ce projet, parce que tout le monde en bénéficiera à La Celle-Saint-Cloud. Nous avons un sujet de rénovation pour les gens qui y habitent, mais je dirais que toute la ville en profitera.

Madame VIAL

Mais avez-vous déjà des engagements de la Ville de Paris, ou pas encore ?

Monsieur le Maire

Il n'y a pas d'engagement tant que l'on n'a pas signé quelque chose. Aujourd'hui, on est sur un processus de discussion, de négociations, tout le monde travail avec un bureau d'études qui a fait un diagnostic approfondi. Ce diagnostic est en train de se transformer en scénarios d'évolution sur lesquels nous allons donc travailler, et une fois qu'on les aura un peu affinés, il faudra alors prendre son bâton de pèlerin et aller voir, non seulement le bailleur mais aussi la Ville de Paris. Nous verrons quel sera l'élu en charge, Madame Hidalgo ou quelqu'un d'autre, nous verrons bien, ce n'est pas notre sujet. Mais nous irons dire : « Nous voulons avancer », et nous ferons un tour de table avec les bailleurs. Je pense d'ailleurs que plusieurs bailleurs c'est plutôt une bonne chose, parce que cela permet de mobiliser davantage de capitaux, et cela permet d'avoir une approche un peu décentralisée du domaine de Beauregard. Aujourd'hui, les sujets de la vie courante remontent presque au niveau central parisien, ce qui n'est pas très bon, c'est compliqué, il y a des tas de choses que l'on a du mal à résoudre. La Siemp nous demande de prendre en charge les problèmes d'astreinte, mais ce n'est pas à la mairie de gérer les domaines privés, il faut que chacun apporte sa part à l'édifice.

C'est donc un sujet qui est engagé, il est sur la table, mais il faudra mettre le paquet pour aboutir. Et vous avez raison de dire que ce ne sera pas fait en quelques années, cela va nous prendre beaucoup de temps. Mais je pense qu'il faut qu'à La Celle-Saint-Cloud nous sachions que c'est un sujet prioritaire et qu'on ne le lâchera pas. Ce n'est pas le seul, il y a plusieurs sujets prioritaires, mais celui-là en est un important qu'il faudra conduire jusqu'au bout. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Deux choses, Monsieur le Maire. La première : j'ai fait partie du jury de désignation pour la médiathèque, j'étais tout à fait d'accord avec le jury. On a quand même le droit de dire parfois certaines choses, pour preuve c'est que c'était un très beau projet, mais entre le moment où ce

projet a été choisi et le moment où vous avez décidé, vous l'avez déjà amputé de 500 000 € par rapport au projet initial.

Monsieur le Maire

D'où ça sort ? On va laisser Monsieur Baraton poser sa question, on verra après. C'est quoi cette histoire de 500 000 € ?

Monsieur BARATON

Le budget, tel qu'il a été présenté au concours qui a été retenu au jury, dépassait vos estimations de départ, vous avez donc amendé le projet d'environ 500 000 €.

Monsieur SOUDRY

On l'a ramené au niveau du concours, c'était obligatoire, tous les architectes ont concouru sur 3,4 millions. Lui était à 3,9 millions, c'est quand même normal qu'il se remette au niveau des autres s'il veut être choisi.

Monsieur BARATON

Oui, le projet ne sera donc pas tout à fait le même, mais passons.

La deuxième chose, Monsieur le Maire : j'en ai assez que vous raillez toujours les histoires d'ascenseur, etc., lorsque l'on parle de Beauregard.

Monsieur le Maire

Mais pas du tout, je les prends plus qu'au sérieux !

Monsieur BARATON

Laissez-moi terminer. J'ai enseigné plusieurs années en lycée pour handicapés moteurs. Autant vous dire que l'accessibilité aux lieux publics comme aux lieux privés est pour moi de la plus haute importance. Lorsque l'on dit que le problème de Beauregard est nouveau parce qu'il est normal qu'il soit remis aux normes, le problème est que pour ceux qui ne sont pas encore aux normes il faudra trouver une solution.

Monsieur le Maire

C'est évident, mais le problème c'est qu'ils ne sont pas du tout aux normes, aucun n'est accessible.

Je vous propose de prendre acte des orientations budgétaires, et nous allons continuer notre conseil car il y a d'autres sujets. Merci à tous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE

Que le Débat d'Orientations Budgétaires pour la période 2020-2022 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la ville et du service de l'assainissement, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Admission en non valeurs et créances éteintes pour 2019

Monsieur MOUSTACAS

Madame le Comptable public a transmis à Monsieur le Maire un état des produits communaux non recouvrés, portant sur les années 2012 à 2017 pour un montant global de 9 862,80 €. Ce montant correspond à des impayés de prestations de services : cantine scolaire, activités périscolaires, loyers, pour des administrés en situation sociale difficile, et pour lesquels des procès-verbaux de carence ou de décisions d'effacement de dettes (surendettement) ont été établis.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'admettre les sommes proposées par Madame le Comptable public s'élevant à 9 862,80 € qui se décomposent comme suit : en non-valeur pour la somme de 6 633,44 €, en créances éteintes pour la somme de 3 229,36 €.

Monsieur le Maire

Merci Olivier. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état de produits communaux non recouvrés transmis par Madame le Comptable Public,

Vu l'avis de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 2 octobre 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'admettre les sommes proposées par Madame le Comptable Public s'élevant à 9 862,80 euros qui se décomposent comme suit :

- en non-valeurs pour la somme de 6 633,44 euros ;
- en créances éteintes pour la somme de 3 229,36 euros.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Annulation partielle admission en non-valeurs et créances éteintes pour 2018

Monsieur MOUSTACAS

Madame le Comptable public a informé Monsieur le Maire que la liste transmise en 2018 relative aux admissions en non-valeur et créances éteintes comportait une erreur. Cette liste est le fondement de la délibération 2018.05.08 du 20 novembre 2018. En effet, la dette d'un particulier a été effacée à tort, alors même que le jugement rendu par le tribunal d'instance, chargé du surendettement de ce dernier, n'annulait pas les créances envers la trésorerie communale. Dans ce cadre, il convient d'annuler la somme de 1 776,59 € admise en créance éteinte à tort en 2018. Pour cela, un titre de recette sera émis au compte 773 sur le budget de la ville pour l'exercice 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'annuler partiellement l'admission 2018 de la somme de 1 776,59 € admise à tort en créance éteinte, d'autoriser l'émission d'un titre de recettes au compte 773 pour un montant de 1 776,59 €.

Monsieur le Maire

Merci Olivier. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'état de produits communaux non recouverts transmis par Madame le Comptable Public,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 2 octobre 2019,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide

D'annuler partiellement l'admission en non-valeur autorisée par la délibération n°2018.05.08 du 20 novembre 2018 pour un montant de 1 776,59 euros.

D'autoriser l'émission d'un titre de recettes au compte 773 pour un montant de 1 776,59 euros.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2013 et suivants

Monsieur VIGNES

En application des articles cités du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de La Celle-Saint-Cloud pour les exercices 2013 à 2018. Ce contrôle a débuté en octobre 2017 et s'est terminé en juin 2019 avec l'envoi du rapport d'observations définitives.

Le contrôle portait sur différents points : la situation financière, les ressources humaines, la qualité de l'information budgétaire et comptable.

La synthèse du rapport est reproduite ci-après : « Une situation financière saine, la capacité d'autofinancement brut qui renseigne sur la faculté de la commune à financer par ses propres mesures l'amortissement en capital de la dette, et une part des dépenses d'équipement nouvelles, s'est contractée de 2013 à 2017, passant de 4,33 millions à 2,52 millions. La baisse de la capacité d'autofinancement a principalement résulté de la baisse significative de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État, passée, au cours de la même période de 7,49 millions à 4,24 millions dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Cependant, alors que ces ressources fiscales, fiscalité propre et transférée, n'ont presque pas augmenté de 2013 à 2017, la commune est parvenue, grâce à ses efforts de gestion, à amortir l'impact de la baisse des dotations de l'État (-3,14 millions) sur sa CAF brute (-1,81 million), et ainsi à préserver son autofinancement. Aussi, sa situation financière est demeurée saine. Son aisance

financière repose d'abord sur ses ressources fiscales propres qui, en 2017, constituaient 48,9 % du montant total des produits de gestion. En raison de ses caractéristiques socio-économiques, la collectivité dispose en effet de bases fiscales élevées, nettement supérieures aux bases moyennes des communes appartenant à la même strate démographique, population comprise entre 20 000 et 50 000 habitants. La modicité des taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, offre par ailleurs à la commune, en tant que de besoin, de réelles marges de manœuvre.

La situation apparaît également très favorable au regard de l'endettement. En 2017, l'encours de la dette rapporté à la population (318 € par habitant) était ainsi près de trois fois inférieur à la moyenne des communes de taille comparable. L'importance du financement propre disponible et le montant relativement limité des investissements, ont en effet permis à la commune de maintenir son besoin de financement à un niveau très limité lors de la période examinée, au cours de laquelle elle n'a souscrit qu'un nouvel emprunt en 2016 d'un montant de 2,5 millions.

Afin de faire face à la contraction de sa capacité d'autofinancement, la commune a mis en œuvre une politique d'économie de gestion qui concerne les charges générales mais aussi les charges de personnel, par exemple en ne remplaçant pas systématiquement les agents ayant quitté leurs fonctions. Afin de poursuivre cette politique de maîtrise des charges de gestion, la commune a entrepris d'identifier de nouvelles sources d'économies, en particulier avec la mise en place d'une nouvelle organisation des services, et le réexamen des politiques publiques. Démarche qui vise à concilier qualité du service rendu aux administrés et utilisation optimale des moyens. Cette réflexion stratégique devra également s'inscrire dans le cadre de l'intercommunalité et du surcroît d'efficience qui devrait en être obtenue grâce à la mutualisation des services.

Une gestion maîtrisée des ressources humaines. La commune, dans sa gestion des ressources humaines, s'est donné les moyens d'anticiper correctement les flux, notamment les départs à la retraite, mais aussi l'impact budgétaire des nouvelles dispositions réglementaires. L'effectif permanent de la commune a ainsi été diminué d'environ 6 % depuis 2014, en vue de maîtriser la croissance de la masse salariale. D'autre part, la durée annuelle de travail des agents, conforme à la durée réglementaire de 1 607 heures, le recours aux heures supplémentaires, ainsi que la situation en matière d'absentéisme qui fait l'objet d'une politique de prévention, n'appellent pas d'observation. La collectivité devra toutefois mettre en vigueur, dans les délais appropriés, le régime indemnitaire prévu par le décret du 20 mai 2014, tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, RIFSEEP, qui doit remplacer la totalité des primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir ».

Monsieur le Maire

Merci Benoit. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

C'est donc un rapport comptable essentiellement.

Monsieur le Maire

Economique et de gestion.

Monsieur BLANCHARD

La Chambre régionale des comptes fait un rapport un peu factuel, qui est correct.

Monsieur le Maire

On transmettra vos compliments à la Chambre régionale des comptes.

Monsieur BLANCHARD

Je parle des conclusions qui sont correctes pour la commune.

Monsieur le Maire

On a bien compris cela.

Monsieur BLANCHARD

Vous pouvez rire si cela vous amuse, il y a quatre rappels au droit qui ne suscitent pas de commentaire particulier. Je remarque quand même, entre les lignes parce que toutes ces choses-là sont dites fort poliment...

Monsieur le Maire

Ce n'est pas toujours le cas, la Chambre régionale des comptes peut dire les choses pas forcément poliment.

Monsieur BLANCHARD

Oui, c'est vrai, mais avec des termes choisis. Par exemple : « *En raison de ses caractéristiques socio-économiques, la base fiscale est élevée* », ce qui explique les taux faibles. Il y a souvent eu des débats, notamment avec nos co-élus d'une autre opposition, sur ce sujet-là, le taux faible s'explique par la basse fiscale qui est élevée ; c'est une simple constatation. Mais je remarque aussi, au fil du texte, trois petites choses : le rappel à l'obligation de la loi SRU, qui est fait poliment mais fermement ; le sujet des économies d'interco, qui sont à faire et qui ne sont pas encore faites ; et ce que j'avais déjà relevé sur la masse salariale, qui est que la diminution de la masse salariale se fait essentiellement sur les CDI. Voilà ce que j'avais relevé au fil du texte.

Monsieur le Maire

Très bien. Merci. Autre remarque ? Monsieur BARATON.

Monsieur BARATON

Même remarque : les quatre rappels au droit ne sont pas très clairs, c'est très clairement indiqué dans le rapport. Il y en a quand même un qui est le manque de transparence concernant la communication budgétaire. Et le quatrième, qui est très sensible puisqu'il semblerait qu'il y ait un recul de la mise en place du nouveau régime indemnitaire qui, s'il n'est pas bien maîtrisé, peut entraîner des dépenses de personnel conséquentes.

Sur le fond, comme le disait le rapport, les taux sont faibles mais les bases étant élevées il y a des marges de manœuvre sur l'impôt. Et le rapport indique aussi qu'il y a très peu d'investissements et que la ville n'est pas très endettée. Mais il y a un double phénomène : il y a d'abord un phénomène de non investissement important, et le deuxième phénomène, Monsieur le Maire, c'est que vous avez pris une option qui est de ne pas emprunter alors que les taux sont faibles, mais de vendre du patrimoine communal. Puisque depuis un certain nombre d'années, vous avez vendu (je ne citerai pas les propriétaires) une maison et une placette dans le bourg, une maison rue de Vindé, une maison avenue Hogg, deux maisons rue de Vindé, un studio avenue Camille Normand, le sol d'une résidence, l'ancienne menuiserie, le grand terrain face à l'église, un pavillon et un terrain, la loge du gardien de la salle Caravelle, au Hameau du Bois Fontaine un appartement, la galerie marchande de la Châtaigneraie, un terrain à la Montagne à la Grave. Je ne porte pas de jugement, je dis une vérité, c'est tout, vous pouvez dire ce que vous voulez. Et pour finir, et là c'est quand même une somme importante, le terrain sur lequel seront construits, je crois, 48 logements à la piscine. Si l'on additionne tout cela en l'actualisant, on arrive à 5 ou 6 millions d'euros, c'est tout, c'est factuel. C'est un choix que vous avez fait plutôt que de prendre de l'endettement, alors qu'il n'est pas très élevé actuellement.

Monsieur SOUDRY

Dans un certain nombre des cas qui sont cités, ce sont des propriétés vétustes dont on n'avait rien à faire. Cela nous aurait coûté très cher de les conserver pour y faire quoi ? Le mieux était vraiment de s'en séparer, ce n'était pas pour faire des ressources foncières, c'était pour éviter des dépenses d'entretien inutiles.

Monsieur BARATON

Je ne porte pas de jugement, je dis que c'est une façon d'avoir désendetté la ville, point, je n'ai pas dit qu'il fallait ou pas les vendre. C'est quand même une façon d'avoir désendetté la ville puisque ce que l'on vend, par définition, arrive au crédit. Lorsque l'on additionne tout, en arrive à environ 4 ou 5 millions d'euros, ce sont donc 5 millions d'euros qui n'ont pas été dans la dette de la ville, c'est un choix, c'est tout.

Monsieur le Maire

Pardonnez-moi, ce que vous dites est partiel. Peut-être que ce sont 4 ou 5 millions, je n'en sais rien, mais regardez le rapport de la Chambre régionale qui dit que ce sont 4 ou 5 millions sur les 15 ans passés. Le terrain de la Grave aurait pu être vendu il y a 25 ans, il était totalement inaccessible dans un coin où personne ne pouvait aller. Mais je vais vous dire de choses : avez-vous lu le rapport de la Chambre régionale ? Oui bon. Parce que, que dit-il ? Il dit que la ville a financé 25 millions d'investissements, les 4 ou 5 millions ont donc servi à financer les investissements. D'un côté, 5 millions de vieilles maisons, il faut bien dire les choses, et pas sur la même période.

Autre point ? Monsieur Dasse.

Monsieur DASSE

Ma question ne porte pas sur le fond, mais consiste à s'interroger sur l'origine de ce rapport. Est-ce qu'il y a eu un facteur déclencheur, ou est-ce que c'est purement statistique ? Est-ce que la Chambre régionale des comptes a un facteur aléatoire ? Dès lors que les quatre rappels au droit n'appellent pas vraiment de grosses observations, est-ce que quelque chose a déclenché leur rapport ou est-ce un tirage au sort ?

Monsieur le Maire

Les Chambres régionales des comptes ont un programme annuel qu'elles établissent elles-mêmes en réalité, c'est le Procureur de la république, le ministère public de chacune des chambres, qui décide de sa programmation en toute souveraineté. Contactez-les donc pour leur demander pourquoi La Celle-Saint-Cloud a été sélectionnée cette année, on était très fier mais on aurait pu aussi s'en passer. On était ravi de les voir, mais ça a quand même pris du temps. Mais la Chambre régionale des comptes n'était pas intervenue à La Celle-Saint-Cloud depuis très longtemps, il y a donc un phénomène de rattrapage qui doit se faire à un moment donné, je pense.

Autre question ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Je reviens sur le rappel au droit n°4 : est-ce que le régime indemnitaire est actuellement en travail ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est en cours de travail. Autre remarque ? Il n'y en a pas. Nous prenons acte de ce rapport, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes transmis le 27 juin 2019

Vu l'avis de la Commission Finances et des Affaires Générales réunie le 2 octobre 2018,

Considérant que La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle de la gestion de la Ville pour les exercices 2013 et suivants

Considérant qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la Ville le 27 juin 2019,

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat,

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE

De la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie transmises à la Ville.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Avenant n°1 au lot 3 du marché d'assurances

Monsieur FORGET

Avenant n°1 au lot n°3 du marché d'assurances avec la SMACL Assurances. Dans le cadre du marché d'assurance lot n°3 flotte automobile et auto mission, conclu entre SMACL Assurances et le groupement de commandes Ville et CCAS, pour la période 2018 – 2021, il doit être procédé à une modification du montant de la cotisation du parc de la ville, n° sociétaire 050-843/P, contrat véhicules à moteur 006, indices en vigueur 107,80. Cette majoration a été convenue entre les parties en raison du nombre de sinistres intervenus sur la période du 01.01.2018 au 31.05.2019. La cotisation hors taxes globale du contrat véhicules à moteur de la flotte automobile de la ville sera majorée de 10 %, indexation incluse, à compter du 1^{er} janvier 2020. À titre indicatif, pour un parc strictement identique assuré au 1^{er} janvier 2019, la cotisation à la prochaine échéance serait de 16 300,09 € HT. Il n'est dérogé en rien aux autres clauses et conditions du marché initial qui conservent toute leur valeur. La commission d'appel d'offres réunie le 5 septembre 2019 a émis un avis favorable sur cette majoration. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur le Maire

Merci Patrice. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

En Commission d'appel d'offres, on a fait la remarque suivante : lorsqu'il y a des sinistres la prime augmente, lorsqu'il n'y a pas de sinistres, elle ne baisse pas.

Monsieur le Maire

Dont acte. Autre remarque ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le groupement de commandes créé entre la commune de La Celle Saint-Cloud et son CCAS, afin de souscrire notamment les contrats d'assurance, relatifs aux dommages aux biens, à la responsabilité civile et professionnelle, à la flotte automobile et auto mission, et à la protection juridique,

Vu le lot n°3 flotte automobile et auto mission du marché d'assurance, conclu avec SMACL Assurances pour la période 2018-2021,

Considérant qu'il doit être procédé à une majoration du montant de la cotisation du parc de la Ville (n° sociétaire 50843/P- Contrat Véhicules à moteur 0006- Indice en vigueur : 107.80) en raison du nombre de sinistres survenus sur la période du 01/01/2018 au 31/05/2019,

Considérant que, par conséquent, la cotisation HT globale du contrat « Véhicule à Moteur » de la flotte automobile de la Ville sera majorée de 10% (indexation incluse), à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu le projet d'avenant,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre en date du 5 septembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et affaires générales réunie le 2 octobre 2019,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°3 du marché assurances avec la SMACL Assurances.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Garantie d'emprunt au profit de la société Immobilière 3F avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour 14 logements PLS de l'opération Maurice de Hirsch

Madame VELOU

La société Immobilière 3F réalise, avenue Maurice de Hirsch, une opération de 78 logements sociaux. Pour l'exécution de l'opération, la société immobilière 3F souscrit un prêt PLS auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Le total de cet emprunt est de 1 332 000 € et correspond à 14 logements PLS. Dans ce contexte, la société Immobilière 3F a sollicité la garantie d'emprunt de la ville de La Celle-Saint-Cloud pour ces 14 logements PLS. En contrepartie de sa garantie, la ville pourra bénéficier d'un droit de réservation de 3 logements. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à: accorder la garantie d'emprunt au profit de la société Immobilière 3F ; contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de 14 logements PLS sur l'opération avenue Maurice de Hirsch ; signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt, notamment la convention de réservation de

logements subséquente ; procéder ultérieurement aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie

Monsieur le Maire

Merci Gwenaëlle. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Une remarque : c'est toujours pareil, les bailleurs sociaux demandent toujours des garanties d'emprunt. Pour l'attribution de 3 logements, on sait que c'est du PLS mais on ne sait pas si ce sont des studios ou autre. Cela ne leur coûte pas cher de nous les attribuer parce que ce sont eux qui perçoivent les loyers. À combien sommes-nous de garantie d'emprunt sur la ville aujourd'hui, si l'on additionne tout ? Parce que pour la deuxième tranche on aura droit à la même délibération, c'est-à-dire que sur Maurice de Hirsch on aura 2 500 000 € de garanties d'emprunt, qui se rajoute à ce qui se fait un peu partout, le montant doit être assez énorme.

Monsieur le Maire

Mais vous posez la question tout à l'heure de savoir qui finance tout cela, vous avez la réponse : ce sont les bailleurs. Effectivement, il faut faire attention au niveau d'engagement en termes de garantie, nous y sommes attentifs, mais malheureusement toutes les collectivités garantissent les emprunts des bailleurs sociaux. C'est d'ailleurs prévu dans le Code de la construction, ce n'est pas quelque chose qui s'invente, c'est prévu de manière légale et réglementaire.

Monsieur SOUDRY

Je voudrais simplement compléter en disant que notre engagement a quand même un peu diminué, parce que maintenant nous ne garantissons que les PLS, et l'agglomération garantit quand même tous les autres ; on ne garantit donc qu'une partie de l'emprunt.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la réalisation de l'opération de 78 logements avenue Maurice de Hirsch par la société Immobilière 3F,

Vu la demande de société Immobilière 3F dont le siège social est situé 159 rue Nationale- 75638 Paris Cedex, de garantie de l'emprunt que cet organisme souhaite contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignation, d'un montant de 1 332 000 euros et correspondant à 14 logements PLS,

Considérant que la commune de La Celle Saint-Cloud bénéficie, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, d'un droit de réservation de 3 logements,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des affaires générales, réunie le 2 octobre 2019,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

- d'accorder la garantie d'emprunt au profit de la société Immobilière 3F, contracté auprès de La Caisse des dépôts et consignations pour le financement de 14 logements PLS sur l'opération avenue Maurice de Hirsch;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt, notamment la convention de réservation de logements subséquente ;
- autoriser Monsieur le Maire à procéder ultérieurement aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. Participation de la commune de La Celle Saint-Cloud au jury du Marché global de performance lancé par le Département pour la restructuration du Collège Pasteur

Madame d'ESTEVE

Vous le savez, le département des Yvelines a fait le choix de restructurer le Collège Pasteur de notre ville. À cet effet, il a lancé un Marché global de performance, il s'agit d'un marché associant l'exploitation ou la maintenance à la réalisation, ou la conception – réalisation de prestations, afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Le Marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables. Le Département souhaite associer la commune à cette procédure par la participation avec voix délibérative au jury du marché. Il demande donc au maire ou à son représentant d'être dans ce jury. Il vous est donc demandé de désigner le maire ou son représentant pour siéger à ce jury du marché global de performance avec voix délibérative, et d'autoriser le maire à procéder ultérieurement aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Vous avez démarré en disant : « Vous le savez », formellement on ne le savait pas. Il serait donc pas mal, comme on a pu le faire pour l'autre collège, d'avoir une petite présentation de ce qui va se passer. J'ai cru comprendre qu'il y aurait des préfabriqués qui seraient à quelques centaines de mètres, et des travaux vont durer un certain temps. C'est donc une délocalisation, en quelque sorte, du collège pendant un certain temps, cela nous intéresserait de savoir un peu ce qu'il en est. Par ailleurs, s'il y a aussi, comme il a pu y en avoir pour le collège Victor Hugo, des travaux connexes que la commune aurait à prendre en charge

Madame d'ESTEVE

Vous avez raison, on en avait déjà parlé. Effectivement, il n'y a pas eu de délibération concernant ce Collège Pasteur, mais on avait déjà signifié que le Département avait voté le 21 décembre dernier, lors de sa séance du conseil, une enveloppe de plus de 22 millions pour la restructuration et l'extension de ce collège.

Que va-t-on faire ? Je vais faire rapidement, ce soir il n'est pas question de rentrer dans les détails. Je peux vous dire qu'a priori il est prévu des travaux qui iront de septembre 2021 à septembre 2024. Qu'est-il prévu sur le site actuel du collège ? Une démolition du gymnase actuel qui se trouve au-dessus de salles de classe ; de déplacer ce gymnase au-devant du collège ; de construire un parking souterrain d'environ une trentaine de places ; une restructuration, une reprise et des constructions de nouvelles classes. Vous avez bien compris que ces travaux ne pouvaient pas être menés avec des collégiens et des enseignants dans l'établissement, tout le collège sera donc déplacé sur le site du stade Guibert. Pour ce faire, des préfabriqués seront mis en place, il y aura

les salles de classe, de la restauration, un CDI, des salles pour les enseignants. C'est le conseil départemental qui va s'occuper de tout ce qui est alimentation électrique, l'eau, les raccordements, le Département prend tout à sa charge. À l'issue des travaux du collège, il nous rendra le terrain Guibert en l'état initial. Il y aura une approbation de la déclaration de projet portant modification du PLU, puisque vous l'avez bien compris il y avait une modification du PLU, mais pas avant un an.

Voilà ce que je pouvais vous dire sans rentrer dans les détails, et le stade reste utilisable, ce ne sera pas sur le stade lui-même mais à côté.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Juste une petite chose quand même : aujourd'hui, le gymnase est très mal situé, j'en conviens pour y avoir travaillé, surtout en dessous, mais il appartenait à la commune, et la commune perdra donc un gymnase.

Monsieur le Maire

Non, pas du tout.

Monsieur BARATON

Si, elle le perdra d'une certaine façon, il y aura un nouveau gymnase mais qui appartiendra au Département et plus à la commune. C'est une information, je ne porte pas de jugement.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, réfléchissons deux minutes : quand vous avez un équipement comme ça, le propriétaire assure l'entretien, la maintenance, le gros œuvre. Si c'est le Département qui est propriétaire et qu'il est affecté à la ville pour son usage, d'ailleurs je ne vois pas pourquoi il le serait, Sylvie, il est prévu une répartition au prorata de nos besoins.

Madame d'ESTEVE

Tout à fait, puisqu'aujourd'hui il est utilisé, non seulement par les collégiens, mais aussi par l'école élémentaire, ce sera toujours le cas lorsque ce nouveau gymnase sera construit, on gardera les créneaux pour l'Ecole élémentaire Pasteur.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant le projet du Département des Yvelines de rénovation du collège Pasteur à La Celle Saint-Cloud afin d'y accueillir le futur gymnase,

Considérant qu'à cet effet, le Département lance un marché global de performance,

Considérant qu'il souhaite associer à cette procédure la commune de La Celle Saint-Cloud par la participation au jury, avec voix délibérative, de Monsieur le Maire ou son représentant,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et des affaires générales, réunie le 2 octobre 2019,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

De désigner Monsieur le Maire ou son représentant pour siéger au jury du marché global de performance lancé par le Département pour la restructuration du collège Pasteur, avec voix délibérative.
D'autoriser Monsieur le Maire à procéder ultérieurement aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

8. Définition des prix pour le concours des vitrines de Noël 2019

Monsieur BRILLANT

Depuis plusieurs années, les villes de Louveciennes, Bougival et La Celle-Saint-Cloud, organisent auprès des commerçants des villes un concours « Les vitrines de Noël ». Ce concours a pour objet d'inviter les commerçants à égayer leurs commerces durant les fêtes de Noël. Le jury est composé de trois personnes comprenant un représentant de chaque commune, et chacune des villes prend en charge sur son budget le coût des prix aux lauréats et aux participants de leur territoire.

Dans le cadre du Budget primitif 2019, voté le 11 décembre 2018 par le Conseil municipal, une enveloppe a été inscrite pour répondre à l'organisation de ce concours. Pour La Celle-Saint-Cloud il est proposé de définir les prix du concours des vitrines de Noël 2019 comme suit : 1^{er} prix : un bon pour deux repas d'une valeur de 200 € à valoir dans un restaurant ; 2^{ème} prix : un bon d'achat de 100 € à valoir chez un commerçant de la ville ; 3^{ème} prix : un bon d'achat de 80 € à valoir chez un commerçant de la ville ; un lot de remerciement pour chaque commerçant ayant participé au concours pour une valeur totale de 350 €. Il est demandé aux membres du Conseil municipal de définir les prix du concours des vitrines de Noël 2019.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie le 2 octobre 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide :

de définir les prix du concours des vitrines de Noël 2019 comme suit :

1^{er} prix : un bon pour 2 repas d'une valeur totale de 200 € à valoir dans un restaurant

2^{ème} prix : un bon achat de 100 € à valoir chez un commerçant de la ville

3^{ème} prix : un bon d'achat de 80 € à valoir chez un commerçant de la ville

1 lot de remerciement pour chaque commerçant ayant participé au concours, pour une valeur totale de 350 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Signature des avenants à la convention de Prestation de Service Unique (PSU) des établissements Petite Enfance de la ville suite à l'évolution du barème national de CAF des participations familiales

Madame LABORDE

La caisse d'allocations familiales participe au financement des structures d'accueil Petite enfance, en versant la Prestation de Service Unique, PSU. Cette prestation prévoit une tarification aux familles, dépendante de leurs ressources, calculée selon un barème national obligatoire dans la limite d'un plancher et d'un plafond de ressources, et en fonction du nombre d'enfants dans la famille. Une évolution de ce barème a été décidée par la CNAF en 2019, avec trois objectifs annoncés : rééquilibrer l'effort des familles recourant à l'établissement d'accueil du jeune enfant ; accroître la contribution des familles afin de tenir compte de l'amélioration du service rendu ; soutenir financièrement la stratégie de maintien et de développement de l'offre d'accueil ; ainsi que le déploiement des bonus mixité sociale et inclusion handicap.

Les évolutions suivantes ont été adoptées : l'augmentation annuelle de 0,8 % du taux de participation familiale entre 2019 et 2022 ; la majoration progressive du plafond de ressources pour atteindre 6 000 € en 2022. La circulaire CNAF 2019-005 du 5 juin 2019 rappelle les principes et mécanismes généraux du barème national des participations familiales, ainsi que les nouveaux taux de participation familiale à retenir à compter du 1^{er} septembre 2019. Un délai de mise en œuvre a été accordé dans la limite de deux mois. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour tous les établissements Petite enfance de la ville, les avenants aux conventions PSU qui tiennent compte de ces évolutions et seront applicables à compter du 1^{er} novembre et seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2019 pour les nouveaux tarifs, en application du délai accordé ; et à compter du 1^{er} janvier 2019 pour toutes les autres dispositions valables jusqu'au 31 décembre 2022, durée de validité de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et notamment la circulaire 2019-005 du 5 juin 2019 contenant de nouvelles dispositions,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Sociale et Familles rendu en date du 2 octobre 2019

Considérant que la CAF des Yvelines participe au financement des structures Petite Enfance en versant notamment la Prestation de Service Unique (PSU), sous condition d'application des directives de la CNAF,

Considérant que la Ville souhaite bénéficier de cette prestation pour l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant de la ville,

Considérant qu'il convient de signer pour chacune des structures un avenant à la convention avec la CAF précisant les modalités de mise en place de cette prestation à compter du 1^{er} novembre 2019 pour l'application du nouveau barème de participations familiales, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour toutes les autres dispositions,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention de Prestation de Service Unique pour chacune des structures Petite Enfance de la Ville, pour une application à compter du 1^{er} novembre 2019 pour l'application du nouveau barème des participations familiales et à compter du 1^{er} janvier 2019 pour toutes les autres dispositions, valable jusqu'au 31 décembre 2022.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Modulation de l'agrément de la crèche familiale

Monsieur LEFEBURE

Par convention, la Caisse d'allocations familiales des Yvelines module le montant des subventions de Prestation de Service Unique, en fonction d'un taux d'occupation cible de 70 % pour toutes les structures Petite Enfance de la ville. Certains créneaux horaires intéressent moins les familles, la crèche familiale propose un accueil de 7h30 à 19 heures, mais avant 8h30 et après 17h30, le nombre d'enfants réellement présents est moins important que le reste de la journée. Cette modulation se ferait donc de la façon suivante : 16 enfants de 7h30 à 8h30, 33 enfants de 8h30 à 17h30, et 13 enfants de 17h30 à 19h30. Nous avons sollicité un agrément modulé auprès du Conseil départemental, ce qui permet de comparer le taux d'occupation de cette structure d'accueil à la présence réelle des enfants et non à la capacité maximale autorisée. Le Conseil départemental des Yvelines a émis un avis favorable pour la modulation envisagée, dans un courrier en date du 2 août 2019. C'est pourquoi il est proposé aux membres du conseil municipal de moduler l'agrément de la crèche familiale en fonction de la réalité des besoins, ce qui aura pour effet d'améliorer le taux d'occupation et le montant des subventions versées, sans léser pour autant les familles.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Des questions ? Oui, Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

J'ai un peu de mal à comprendre comment cela fonctionne, puisque l'on réduit les horaires d'ouverture dans le but d'améliorer le montant des subventions versées. En résumé, c'est comme cela que je l'entends, je voudrais donc bien quelques éclaircissements.

Madame d'ESTEVE

En fait, maintenant on va comparer le taux d'occupation de la structure de la crèche familiale (c'est ce qui est noté sur votre page) à la présence réelle des enfants. Vous avez bien compris que la première heure de matinée ou la dernière heure du soir c'est là où il y a le moins d'enfants. Avec le Département, nous avons réussi à ce que l'on « compte » les effectifs des enfants entre 8h30 et 17h30 pour la majorité d'entre eux ; c'est comme cela que nous allons recevoir notre subvention.

Monsieur SOUDRY

A ce que je comprends, la subvention est fonction du taux d'occupation réel par rapport à la capacité autorisée. S'il y a peu d'enfants et que l'autorisation est élevée, on a un taux d'occupation

faible. Il vaut donc mieux faire approuver un taux théorique plus bas pour avoir un meilleur taux réel d'occupation.

Monsieur le Maire

Tout le monde a compris, merci Pierre de tes lumières, par moments il faut s'accrocher dans les textes. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique et notamment son article R2324-20,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil Départemental des Yvelines en date du 2 août 2019,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie Sociale et Familles en date du 2 octobre 2019,

Considérant la nécessité de maintenir un bon taux d'occupation à la crèche familiale,
Considérant la possibilité accordée par la Protection Maternelle Infantile et la réglementation en vigueur de moduler les agréments selon les périodes de la journée en fonction des besoins,
Considérant l'ouverture de la crèche familiale de 7h30 à 19h du lundi au vendredi,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

Décide de moduler l'agrément de la crèche familiale, de la façon suivante :

- 16 enfants de 7h30 à 8h30, 33 enfants de 8h30 à 17h30, 13 enfants de 17h30 à 19h.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Tarifs et organisation des classes de découverte des écoles publiques pour l'année 2020

Madame DOMINICI

Le départ en classes de découverte constitue pour les enfants et les enseignants un moment privilégié de la scolarité. C'est pourquoi la ville organise ces séjours et en subventionne une partie pour alléger la participation des familles. Des principes d'organisation ont été arrêtés par décision du Conseil municipal de juin 1999, à savoir : la classe entière part avec son enseignant, les projets concernent les enfants de CM2, voire de classe double niveau comprenant des CM2. La durée des séjours a été fixée au maximum à huit jours pour les classes de patrimoine, de nature, de montagne et de mer. Les montants des séjours fluctuent chaque année en fonction du marché public « Classes de découverte », et les tarifs doivent donc être votés annuellement. Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver les grilles tarifaires, les modalités de paiement qui se trouvent en dernière page de la liste des annexes.

Monsieur le Maire

Merci Birgit. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Deux. Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2011.02.29 fixant la grille tarifaire des classes de découverte,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs et modalités de paiement pour les séjours en classes de découverte,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunis le 2 octobre 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 30

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Décide:

De faire bénéficier les enfants de CM2 (voire de classes double niveau, comprenant des CM2),

De maintenir la durée des séjours à 8 jours maximum pour les classes de mer, de montagne et de patrimoine,

De reconduire les modalités de paiement des classes de découverte pour l'année 2020, à savoir:

- Un tarif dégressif appliqué en fonction du quotient familial.
- Un abattement de 10% accordé aux familles dont plusieurs enfants partent en séjour.
- Un étalement des paiements en une, deux ou trois fois selon l'échéancier précisé par la Ville.
- Le coût total du séjour sera payé avant le départ de l'enfant..

De reconduire l'application de la grille de quotients spécifique aux classes de découverte approuvée lors du Conseil Municipal le 29 février 2011 (15% de participation de la Ville minimum).

D'appliquer les tarifs proposés cette année pour chaque séjour tels qu'issus du marché public selon les grilles annexées à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

V. ANIMATION DE LA VILLE

1. Rectificatif du tarif piscine – Forfait mensuel Aquabike

Monsieur TURCK

Les tarifs piscine 2019 – 2020, applicables à compter du 1^{er} septembre 2019, ont été votés le 18 juin 2019 après avis favorable de la Commission Animation de la ville réunie le 4 juin 2019. Or, dans la délibération du 18 juin, une erreur est survenue dans la retranscription du tarif mensuel Aquabike qui ne correspondait plus au tarif présenté lors de la Commission du 4 juin. Il convient simplement de rectifier ce tarif officiellement du forfait mensuel Aquabike, et d'appliquer à compter du 16 octobre 2019 les montants de 44,20 € pour les Cellois à la place de 70 € votés en juin (on ne sait pas par quel hasard), et de 53,55 € pour les non-Cellois à la place de 85 €. Ce tarif correspond à une séance hebdomadaire de 40 minutes, hors vacances scolaires, jours fériés et fermetures techniques, conformément à l'article 5 du règlement qui cadre cette activité ; il est uniquement applicable en cas d'inscription en cours de cycle s'il reste de la place. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de valider ces tarifs applicables à compter du 16 octobre 2019.

Monsieur le Maire

En fait, il s'agit d'une rectification d'une erreur matérielle, par purisme on a souhaité la présenter au Conseil. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est donc approuvé, merci.

Monsieur Blanchard, là on a voté un tarif inférieur au précédent, et vous n'êtes pas d'accord (*rires*), mais c'est un tarif. Si on vous proposait de baisser les impôts de 25 %, Vous diriez non parce que ce sont les impôts (*rires*).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille du 2 octobre 2019,

Vu la délibération du 18 juin 2019 fixant les tarifs des entrées piscine,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier un de ces tarifs qui ne correspond pas au tarif présenté lors de la commission du 4 juin 2019,

Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 30
Contre : 2 – M. BLANCHARD

Décide:

D'appliquer à compter du 16 octobre 2019, le tarif piscine « Forfait mensuel Aquabike » au montant de 44,20€ pour les cellois (à la place de 70€ voté en juin) et 53,55€ pour les non cellois (à la place de 85€).

Ce tarif comprend 1 séance hebdomadaire de 40mn hors vacances scolaires, jours fériés et fermetures techniques. Conformément à l'article 5 du règlement qui cadre cette activité, il est applicable uniquement en cas d'inscription en cours de cycle, s'il reste de la place.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Tarif piscine pour l'accompagnement d'une personne en situation de handicap

Monsieur TURCK

Ensuite, vous avez eu sur table dans l'après-midi, une petite note concernant du tarif piscine pour l'accompagnement d'une personne en situation de handicap. Petite explication quand même parce que sinon cela va vous sembler un peu trouble. Il se trouve que fin 2015, pour l'année 2016, nous avons voté un tarif qui faisait que l'entrée d'un accompagnant pouvait être gratuite si la carte handicapé portait la mention « nécessité d'un accompagnant, code de l'action sociale, etc. » Cela posait quelques problèmes, simplement parce qu'il se trouve que sur les cartes handicapé il n'est pas toujours mentionné cette nécessité. Et pour les caissières, cela posait parfois quelques problèmes vis-à-vis des gens qui se présentaient. Au bout de deux ou trois ans d'expérience qui n'était pas très bonne, le 18 juin 2019, au dernier conseil, on a fait un changement qui consistait à faire tarif réduit pour l'accompagnant et tarif réduit pour la personne handicapée. Très rapidement, il s'est avéré que cette situation n'était pas très saine, on est donc revenu tout de suite en arrière, parce que ce n'est quand même pas logique qu'un accompagnant paye aussi. On est donc revenu là-dessus, et du coup, vu le Code général des collectivités territoriales, vu les délibérations du 18

juin 2019 fixant les tarifs des entrées piscine, considérant qu'il y a lieu de rectifier l'un de ces tarifs, le Conseil municipal a décidé d'appliquer, à compter du 21 octobre 2019, un tarif d'entrée gratuite à la piscine pour l'accompagnant d'une personne détentrice d'une carte d'invalidité, et qui présente un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne. Cela dit en passant, nous conservons le tarif réduit pour la personne handicapée, ce qui n'était pas le cas dans la toute première délibération de 2015, où c'était un tarif plein pour la personne handicapée. Aujourd'hui, la personne handicapée bénéficie d'un tarif réduit, et l'accompagnant ne paye pas.

Monsieur le Maire

Merci Daniel. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Je ne sais pas si cela améliore tellement les choses, puisque de toute façon ce sera la caissière qui devra apprécier si la personne handicapée nécessite l'assistance d'une tierce personne ; cela veut dire que l'on admettra dans tous les cas.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas besoin d'être docteur en philosophie pour se rendre compte qu'une personne accompagne une personne handicapée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci beaucoup.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 18 juin 2019 fixant les tarifs des entrées piscine,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier un de ces tarifs,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Décide :

D'appliquer à compter du 21 octobre 2019, un tarif d'entrée gratuite à la piscine pour l'accompagnant d'une personne détentrice d'une carte d'invalidité et qui présente un handicap qui nécessite l'assistance d'une tierce personne

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

On est sur les décisions municipales, sachant que les décisions de marchés publics, chacun les a mais on ne les lit pas parce qu'on en aurait pour beaucoup de temps.

Madame VELOU

Décision municipale n° 2019.12 bis du 14.06.2019 : La nature de la régie spectacles et expositions est précisée comme suit : paiement des dépenses liées au fonctionnement des spectacles et expositions, remboursement des frais de voyage et déplacements, frais de mission et d'hébergement, paiement des cachets et charges sociales des artistes auteurs et intermittents du

spectacle, contrats d'achat de spectacles, droits dus à la SACEM, prestations pour le son, l'éclairage, les services d'ordre, etc.

Décision municipale n° 2019.14 du 01.07.2019 : Il est décidé de signer avec le cabinet Selurl Phélip, représenté par Maître Gonzague Phélip, une convention d'honoraires afin d'assister la commune dans une procédure de troubles de voisinage pour une durée d'un an. La rémunération du cabinet d'avocats se fera sur une base horaire de 200 € HT.

Décision municipale n° 2019.15 du 09.07.2019 : Il est décidé de modifier la régie d'avance du service Enfance Jeunesse, en fixant le montant maximum de l'avance mise à disposition du régisseur à 500 € par mois.

Décision municipale n° 2019.16 du 09.07.2019 : Il est décidé de modifier la régie d'avance du service Enfance Jeunesse – accueil de loisirs Jules Ferry, en fixant le montant maximum de l'avance mise à disposition du régisseur à 500 € par mois.

Décision municipale n° 2019.17 du 12.07.2019 : Il est décidé de signer une convention d'occupation avec Harmony School – sis 4, Avenue Sainte-Claire à Rueil-Malmaison pour les locaux de l'espace Charles-de-Gaulle – sis 12, Avenue Charles De Gaulle, afin d'y accueillir leurs activités. Cette mise à disposition de locaux d'une superficie de 300 m² est consentie pour la période du 13 juillet au 31 juillet 2019, pour un montant de 500 € forfaitaire mensuel. Harmony School devra assurer ces locaux pour les risques locatifs.

Monsieur le Maire

Merci Gwenaëlle.

VII. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Daniel, notre champion.

Monsieur TURCK

Juste une petite information rapidement : Alain Léger qui, l'année dernière, a été champion du monde vétérans dans un pays très lointain, à Cancùn, et qui a été cette année vice champion d'Europe en catégorie vétérans, est devenu cette semaine pour la deuxième fois champion du monde vétérans à Marrakech. Je pense donc qu'on l'applaudira incessamment sous peu, mais c'est franchement bien pour le judo, deux fois champion du monde successivement, c'est bien. Il y en a qui disent que les vétérans ne sont pas nombreux, je suis allé vérifier tout cela sur You Tube. D'ailleurs, le judo avait un lien avec You Tube de Marrakech, et ils ont pu suivre en direct sur You Tube le combat d'Alain Léger en finale. C'est comme cela que je l'ai su, dès la fin du combat à 12h30 on m'a appelé tout de suite en me disant : « ça y est ! ».

Monsieur le Maire

Merci Daniel pour ces précisions. Valérie.

Madame LABORDE

Je voulais juste faire un petit point. En fait, on ne s'est pas retrouvé depuis les grandes vacances, depuis l'été, et nous avons le souhait de repréciser quelques éléments concernant les jeunes et leurs propositions qui sont faites pendant ces périodes de vacances. Et d'abord réinsister sur le fait que les deux structures : EAJ et CPEA sont ouvertes tout l'été, juillet et août, avec un roulement du

personnel. Cela permet un accueil, à la fois dans l'insertion sociale et professionnelle si besoin est, un accueil d'accompagnement social. Par exemple, cet été, il y a eu une forte demande sur le point d'accès numérique, l'instruction de dossiers de logements et les démarches de domiciliation. Et surtout, bien sûr, pour les jeunes, cette année les propositions ont été faites à partir de leurs propres demandes. C'est-à-dire qu'au lieu de leur proposer des sorties ou des activités, ce sont eux qui ont fait remonter à l'EAJ ce qu'ils souhaitaient faire. Plusieurs activités ont donc été proposées, au nombre de six, dont cinq qui venaient d'eux. Après, la fréquentation a été celle qui a été constatée, il y a des jeunes qui sont là, beaucoup sont en vacances quand même, certains ne souhaitent pas participer à ces activités mais, bien évidemment, on ne peut pas les y obliger.

Par ailleurs, et pour ne pas être trop longue, je veux aussi insister sur les coproductions qui sont faites avec le CPEA. Entre autres : les tournois de foot et des sorties qui sont organisées, ou bien aussi des activités à la base de loisirs et des tournois de Wii.

C'était donc juste un petit point qui me semblait important pour bien resituer le fait que, pendant les vacances, des propositions sont faites tout l'été aux jeunes sur la ville.

Monsieur le Maire

Merci Valérie Patrice.

Monsieur FORGET

Peut être une information qui intéressera Jean-Christian Schnell. Vous savez qu'a commencé au Parlement, au Sénat, l'examen d'un projet de loi qui s'appelle « Engagement et proximité », qui a notamment trait aux rapports entre l'État et les collectivités locales, et aussi au sein des agglomérations. Cela concerne la compétence assainissement dont il a été question tout à l'heure, et dans le cadre de l'examen de ce projet, sans doute par voie d'amendement mais cela paraît assez consensuel, il serait possible que l'on revienne sur le transfert obligatoire de la compétence assainissement et qu'elle devienne facultative. Ce seraient les agglos avec les communes membres, dans des modalités que j'ignore complètement, qui décideraient, ou non, de ce transfert. Je ne sais donc pas si les travaux chez VGP seront tellement engagés qu'il sera difficile de revenir en arrière, ou si la loi est votée comme je viens de l'indiquer, sans doute d'ailleurs dans les dernières semaines de l'année ; ce n'est même pas sûr que ce soit voté avant la fin de l'année. On reconsidérerait à ce moment-là ce transfert.

Monsieur le Maire

Il faudrait que ce soit voté avant la fin de l'année, parce que sinon le transfert se fera au 1^{er} janvier. Au niveau de VGP, nous devons voter la constitution d'un budget M49, je ne sais plus quoi, pour accueillir la compétence assainissement. Cela a été reporté parce que le préfet a fait des remarques, mais sur le fond cela devait être voté. En tout cas, cela arrangerait tout le monde que l'on puisse choisir le calendrier, et surtout de voir si cela vaut la peine ou pas de transférer la compétence assainissement ; parce que cela va être très compliqué à gérer.

Monsieur SCHNELL

Il y a eu des allers retours sur le sujet, puisqu'effectivement il y a un an et demi il n'était pas certain que l'on allait transférer. Ensuite, on transférait mais il y avait le choix, pour les petites communes de moins de 1 500 habitants, ensuite tout le monde passait. Et j'ai lu que l'on pouvait peut-être aussi passer et ensuite revenir, redéléguer à certaines communes. On est donc dans un schéma assez complexe, je ne sais pas quel est le texte exact que tu as lu.

Monsieur FORGET

C'est un débat au Sénat, mais cela paraît assez conventionnel, en gros, de redonner de la souplesse (le dernier état de la question, en effet, qui a beaucoup bougé, est que c'est obligatoire)

au niveau local pour décider, ou non, de façon consensuelle au sein de l'agglomération, d'effectuer ce transfert. Ce qui pourrait éventuellement aboutir à garder la compétence dans les communes.

Monsieur le Maire

C'est une information très intéressante, tu dis au Sénat ? C'est encore en commission, en première lecture, c'est un amendement, ça peut aller assez vite.

Monsieur FORGET

Intervention inaudible – micro fermé

Madame THEARD

Deux informations concernant le développement économique pour nos entreprises, nos créateurs et nos porteurs de projets. La première : le Business club VGP Nord, qui avait donc été créé sur six communes en décembre 2015, fusionne. La fusion est actée, cela va démarrer vraiment concrètement en 2020, avec le club de Jouy qui avait été créé un peu avant et qui était déjà assez inspirant pour le Business club VGP Nord. Et la raison de cette fusion c'est à la fois de tirer de cela des synergies, et de travailler plus en profondeur des pôles de compétences, notamment, l'accompagnement des start-up, et le pôle RH. On se réjouit donc de cette fusion qui va donner une nouvelle dynamique pour nos entreprises. Il y a toujours autant d'événements, au moins deux par mois, et beaucoup d'émulation avec de nouveaux adhérents qui sont arrivés dans ce club.

La deuxième information : c'est notre soirée des entrepreneurs, ça va être la quatrième. Elle aura lieu à La Celle-Saint-Cloud le 28 novembre de cette année, sous un format encore un peu différent. Bien sûr, c'est en soirée, avec une partie conférence et une partie networking cocktail, pour favoriser le réseautage et les échanges. Le format change et le périmètre change aussi, puisque ça va être la première soirée qui sera destinée à tous les entrepreneurs et porteurs de projets de VGP au global. Jusqu'ici c'était VGP Nord avec nos civils, et là c'est la première soirée événement qui sera pérennisée par VGP, avec le soutien de VGP et qui se passera donc à La Celle-Saint-Cloud. La thématique c'est, bien sûr, la mise en valeur des entreprises, mais surtout les informer de tout ce qui est disponible sur le territoire, dans toutes les phases qui les intéressent, depuis la création du projet, la visibilité de leur boîte, le réseau, leur image, jusqu'au recrutement, l'implantation et comment ils se rendent responsables et utiles sur leur territoire. Ce sera animé avec des persona qui vivront ces étapes de l'entreprise, ce sera incarné par deux jeunes entrepreneurs, une Celloise et un entrepreneur de Versailles. Avec intervention de pas mal de parties prenantes du territoire qui sont en support de ces entreprises dans les différentes phases du projet de l'entrepreneur. Faites du bruit autour de vous, cela va être annoncé, bien sûr, dans le journal et par tous les moyens : site, etc., JEI et réseaux sociaux, mais rien ne vaut le bouche-à-oreille et l'information que l'on peut pousser à toutes les entreprises de la ville et autour.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Agnès. Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL

Nous avons délégué la compétence pour l'installation de bornes électriques de recharge de véhicules au SIGEIF. Je rappelle que c'est un syndicat qui a 185 communes, et qui a actuellement comme première vitrine La Celle-Saint-Cloud. Ils ont fait une petite étude de marché sur la ville, et nous pensions que nous avons besoin de trois bornes électriques : une sur la place Berthet, une sur la place du Jumelage, et une sur un site à définir du côté de la Jonchère. La borne de la place Berthet est en cours d'installation, elle sera définitivement installée cette semaine. Elle ne sera pas forcément tout de suite opérationnelle parce que l'on a un problème de convention qui n'a pas encore été tout à fait définie, entre le SIGEIF et la ville, pour l'exploitation de la borne, mais ça va

venir assez vite. Pour information, une inauguration est prévue le 23 octobre, mercredi prochain à 11 heures sur la place Berthet, à laquelle vous êtes évidemment conviés.

Autre information : c'est une borne de recharge rapide, c'est-à-dire que l'on recharge la voiture en deux heures. Ce sera gratuit au début, tant qu'ils n'auront pas passé les accords avec tous les systèmes de cartes qui sont sur la région parisienne. Puis, ce sera payant pour les utilisateurs, ce sont des pleins qui sont à 2 € environ, ce n'est pas très cher. Et, par ailleurs, le SIGEIF prend en charge la totalité de l'investissement et la totalité des frais de fonctionnement ; c'est une borne pour deux véhicules.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, observations ? Jean-Claude.

Monsieur TEYSSIER

Juste une information : cette année, comme les années précédentes, une exposition est prévue avec la ville de La Celle-Saint-Cloud et le Souvenir français : « Un village pendant la guerre 14 – 18 ». On est en 19, cela peut apporter des choses sur le dénouement, et les dates prévues sont du 29 octobre au 8 novembre. Une conférence aura lieu le 29 novembre, qui portera sur le dénouement 1919 – 1920, et les bouleversements, par Jean-Christophe Buisson qui était déjà venu l'année dernière faire la conférence.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Quatre points rapides. D'abord, est-ce qu'il y a eu un retour du courrier à l'entreprise concernant le travail du 1^{er} mai ?

La deuxième question : j'ai été saisi d'une personne (je n'étais pas témoin) qui a eu un problème sur sa voiture devant une caméra, et lorsqu'elle est allée à la police celle-ci lui a dit que les caméras étaient sous la responsabilité de la police municipale de Bougival, ce qui m'a paru un peu surprenant.

La troisième chose : lors d'une commission d'appel d'offres, on s'est rendu compte que pour le cimetière parc, lorsque l'on compte la fourniture plus la pose des fleurs, on arrive à peu près à 95 €. Or, c'est facturé aux Cellois qui font partie des abonnés à 130 €, je trouve que la marge est quand même très conséquente.

Et enfin, une dernière chose qui m'a un peu perturbé : comme vous, je circule un peu, et en passant devant la piscine, sur le toit du grand bassin il y a toujours une bâche avec des planches clouées sur le côté, qui maintiennent je ne sais pas trop quoi ; ça fait un peu désordre, honnêtement quand on passe ce n'est pas terrible. Merci.

(Intervention inaudible – micro fermé)

Monsieur le Maire

D'autres remarques ?

Monsieur BARATON

Je n'ai pas eu de réponses.

Monsieur le Maire

Jean-Claude.

Monsieur TEYSSIER

Je vais répondre à deux des points. Le premier point par rapport au courrier, effectivement le courrier est parti, cela fera l'objet de pénalités qui apparaîtront au moment où l'on va solder l'ensemble du marché.

Le deuxième point, c'est la reprise des acrotères, là où il y a actuellement des bâches. Pour éviter qu'il y ait des problèmes par rapport à l'utilisation l'été, on avait volontairement déporté pour faire cela à l'automne, et les travaux vont commencer très prochainement.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Pour le cimetière parc, je ne sais pas si l'on a des nouvelles.

Monsieur SCHNELL

On avait bien l'intention de faire le calcul. Il faut savoir que dans le calcul, il y a deux éléments qui sont : d'une part, l'achat des fleurs, d'autre part, le coût de la plantation. Les deux derniers contrats, et surtout le dernier que l'on a, qui est peut-être la base de votre calcul, a été fait dans des conditions économiques battant toute concurrence, ne permettant même pas à l'entreprise qui avait ce contrat de vivre correctement. Il vaut donc mieux attendre que l'on voit réellement ce que coûte la plantation pour refaire le calcul, et à ce moment-là prendre éventuellement une décision sur le prix de la plantation.

Monsieur le Maire

Merci. Sur les caméras, je ne vois pas pourquoi elles seraient sous la responsabilité de Bougival, cela me surprend. D'autres remarques ? D'autres questions ? Madame Delaigue.

Madame DELAIGUE

Vous me confirmez que la présentation du DOB de Monsieur Soudry nous sera bien communiquée, comme chaque année ?

Monsieur le Maire

Oui, comme chaque année.

Monsieur SOUDRY

On va le donner maintenant.

Madame DELAIGUE

D'accord, merci. Et puis, on a pas mal parlé de la place Bondern, on a vu que le supermarché Franprix avait fermé, avez-vous des nouvelles sur son remplacement ?

Monsieur le Maire

On a eu plusieurs réunions, dont des réunions à la préfecture, mais ça avance.

Monsieur BRILLANT

Oui, il y a donc eu un départ un peu brutal de Franprix en septembre.

Monsieur le Maire

Très brutal.

Monsieur BRILLANT

Nous avons donc pris la situation en main, avec l'appui de la préfecture et de la CCI. Plusieurs enseignes ont été approchées pour reprendre ce commerce, dont certaines n'ont pas donné suite, et il y en a une qui a accepté d'étudier le dossier, mais en imposant un certain nombre de conditions qui sont surtout vis-à-vis du bailleur. Actuellement, il y a des rapprochements entre l'enseigne et le bailleur, pour arriver à une négociation, je pense, dans les jours qui viennent.

Monsieur le Maire

Ce que l'on souhaite, c'est quand même aboutir le plus rapidement possible à ce que cette enseigne s'installe et reconstitue un magasin. Il faut donc que le bailleur accepte aussi de discuter de manière constructive.

D'autres remarques ? D'autres questions ? Il n'y en a pas. Très bien. Je vous souhaite une bonne soirée.

(Fin de l'enregistrement)